



● caisse de pensions du personnel communal de Lausanne

RAPPORT DE GESTION

2020



SOMMAIRE

Rapport d'activité 2020	5
Message du Comité	6
Commentaires sur les états financiers	7
Commentaires sur les activités de la prévoyance professionnelle.....	12
Chiffres clés	15
Comptes annuels	19
Bilan	20
Compte d'exploitation.....	21
Annexe aux Comptes annuels	23
1. Bases et organisation.....	24
2. Assurés actifs et pensionnés.....	27
3. Nature de l'application du but.....	28
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	29
5. Couverture des risques - Règles techniques - Degré de couverture.....	30
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	32
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation.....	44
8. Demandes de l'Autorité de surveillance	47
9. Autres informations relatives à la situation financière	47
10. Evénements postérieurs à la date du bilan	49
Rapport de l'organe de révision	52
Attestation de l'expert agréé en prévoyance professionnelle.....	54
Inventaires et appendices	55

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



MESSAGE DU COMITÉ

Chères assurées, chers assurés,

L'année 2020 a été marquée du sceau de la pandémie du COVID-19. Elle restera dans les annales tant par l'étendue mondiale de la pandémie et ses conséquences humaines et économiques, que par l'ampleur des mesures prises par les gouvernements pour tenter de l'endiguer. Ses répercussions se font encore sentir sur chacun d'entre nous, que ce soit à travers les confinements qui s'éternisent, la maladie elle-même ou les difficultés économiques, le tout pouvant former un cocktail angoissant. Conscient des importantes difficultés pour les commerces contraints de fermer partiellement ou complètement durant le confinement, le Comité a décidé de faire un geste en faveur des locataires commerciaux concernés au sein du parc immobilier de la Caisse. Le Comité exprime également toute sa sympathie à celles et ceux parmi les assurés et leurs proches qui ont été touchés le plus durement par cette crise.

Dans ce contexte exceptionnel, la CPCL a su rapidement mettre en œuvre un plan de continuité permettant encore aujourd'hui d'assurer le bon fonctionnement de ses activités et délivrer des prestations de qualité à ses assurés. Le Comité remercie chaleureusement le personnel de l'administration de la CPCL.

Au moment où ces lignes sont écrites, il est toutefois possible d'entrevoir la sortie du tunnel, grâce notamment aux campagnes massives de vaccination qui sont en cours. Cette crise pourrait aussi comporter des effets positifs, les importants plans de relance économique de nombreux gouvernements étant en bonne partie destinés à lutter contre le changement climatique, à favoriser la transition numérique, et à réduire les inégalités sociales.

De manière quelque peu surprenante dans ces circonstances, la plupart des marchés financiers ont produit des rendements positifs en 2020. Le portefeuille de la CPCL en a naturellement profité, la performance s'établissant à 4.2% pour l'année 2020 (10.6% en 2019). Le degré de couverture s'affiche en hausse de 1.6 points de pourcentage à 75.1% à fin 2020 (73.5% à fin 2019), et la situation financière de la CPCL respecte ainsi le chemin de recapitalisation¹ fixé en 2012 (degré de couverture minimum de 66.6% à fin 2020). La réserve de fluctuation de valeurs, soit la marge de sécurité indispensable pour faire face aux inévitables et imprévisibles périodes de stress sur les marchés financiers, a pu être augmentée de CHF 16 millions à un total de CHF 287 millions à la fin de l'année. Cette réserve, qui représente 8.5% des engagements totaux, n'est toutefois constituée qu'à la hauteur de la moitié de son objectif à fin 2020.

Avec des frais de gestion de fortune représentant 0.25% de la fortune totale et des frais administratifs de CHF 202.- par destinataire, les assurés de la CPCL bénéficient des efforts de maîtrise des coûts réalisés ces dernières années. La CPCL se situe désormais parmi les 20% des caisses de pension ayant les frais les plus bas, selon l'étude Swisscanto 2020.

Chiffres-clés 2020			
Degré de couverture	75.1%	Frais administratifs par assuré (CHF)	202.-
Performance réalisée (benchmark)	4.2% (4.6%)	Frais de gestion (% fortune)	0.25%

Au cours de l'année écoulée, le Comité s'est penché sur la durabilité des placements de la CPCL, cherchant à mieux prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion de la fortune. Ce délicat exercice a été réalisé en pondérant les coûts et avantages, tout en étant très attentif à ne pas préteriter l'équilibre financier de la CPCL. Parmi les mesures prises : un renforcement de l'exercice des droits de vote et de l'engagement actionnarial, l'utilisation pour les investissements en actions d'indices climatiques réduisant l'empreinte carbone sous-jacente aux portefeuilles, ainsi que des exclusions ciblées sur certains secteurs. Ces derniers sont l'armement pour des raisons éthiques, et pour des raisons environnementales le charbon thermique (utilisé dans la

¹ Dans le cadre de la loi fédérale sur le financement des institutions de prévoyance de droit public, pour continuer à fonctionner en financement mixte celles-ci doivent remplir un certain nombre de conditions : respecter un degré de couverture initial global et atteindre un degré de couverture minimum de 80% en 2052 en respectant dans l'intervalle un chemin de recapitalisation conduisant à cet objectif.

production d'électricité) et les énergies fossiles non conventionnelles (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, forages arctiques, pipelines de gaz ou pétrole non-conventionnels). La nouvelle politique d'investissement responsable est disponible sur le site internet de la CPCL.

Pour conclure, nous souhaitons souligner que tant le Comité que le personnel de la CPCL prennent à cœur d'œuvrer année après année pour servir au mieux les intérêts des assurés, et gérer la Caisse selon les meilleures pratiques sur le long chemin de sa recapitalisation.

COMMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Contexte économique et financier

L'impact sur l'activité économique de la pandémie a été sans précédent par sa rapidité et son caractère synchronisé. L'économie mondiale s'est contractée de 3.3% en 2020, mais le FMI (Fonds Monétaire International) estime que la baisse aurait pu être trois fois plus importante sans les mesures de soutien extraordinaires des pouvoirs publics. Ces mesures de soutien, conjuguées à la baisse des recettes fiscales, ont creusé les déficits budgétaires dans la quasi-totalité des pays. Ceux-ci ont atteint entre 10% et 12% du produit intérieur brut en moyenne, et ont conduit à une augmentation de l'endettement des états. La dette publique a atteint 97% du PIB à l'échelle mondiale en 2020, un chiffre sans précédent. La dette privée, déjà élevée à l'aube de la crise sanitaire en raison des politiques monétaires très accommodantes depuis la crise financière de 2008, atteint également des niveaux record.

Les mesures budgétaires ont été soutenues par les politiques monétaires des banques centrales, qui ont baissé les taux directeurs et racheté massivement des obligations d'état. Ces mesures favorisent les conditions financières et permettent que la dette reste supportable pour autant que les taux d'intérêt restent très bas.

En raison des conditions financières favorables et des perspectives de sortie de la crise sanitaire grâce aux campagnes massives de vaccination en cours, un rebond du PIB mondial estimé autour de 6% est attendu pour 2021. Grâce aux mesures drastiques des pouvoirs publics, la récession provoquée par la pandémie devrait laisser moins de séquelles que la crise financière de 2008. Les incertitudes sur la nature de la reprise à plus long terme demeurent toutefois importantes, avec par exemple le risque que le virus devienne endémique, ou encore le risque d'une remontée des taux d'intérêt dans une situation d'endettement élevé.

Dans ce contexte, dès la fin de l'année 2020 les marchés financiers ont anticipé une reprise économique et délivré l'an dernier des performances positives dans les principales catégories de placement. Ces bonnes performances cachent toutefois une grande volatilité en cours d'année, les marchés des actions ayant perdu entre un quart et un tiers de leur valeur au mois de mars, avant de se redresser par la suite. Sur l'ensemble de l'année, les actions suisses ont délivré une performance voisine de 4%, et les actions internationales une performance moyenne de l'ordre de 6% en franc suisse. Les obligations avec et sans risque de crédit ont délivré des performances positives en 2020 en dépit des taux d'intérêts déjà très faibles au début de l'année, voir négatifs à l'instar des obligations de la Confédération. Ces dernières ont encore réalisé une performance de 2% l'an dernier. Les emprunts d'état développés ont réalisé une performance moyenne de 5.5% en monnaies locales. L'immobilier coté suisse a également délivré une performance très élevée de près de 11%, faisant suite à une hausse extraordinaire de plus de 20% en 2019. La faible rémunération des obligations continue à présenter d'importants défis pour les caisses de pension suisses, qui se voient contraintes de chercher des alternatives à ces placements à faible risque.

Gestion de la fortune

La fortune de la CPCL repose sur des actifs financiers à même de générer durablement des revenus, fait appel à des structures et des véhicules de placement transparents et à faible coût et vise à éviter les paris tactiques hasardeux. La Caisse a davantage recours à la gestion indicielle², qui représente désormais deux tiers de la fortune mobilière. Cette approche a permis de fortement baisser le niveau des frais de gestion, passés de 0.64% en 2016 à 0.25% de la fortune totale en 2020.

La mise en œuvre disciplinée de la stratégie s'exerce en particulier à travers un rééquilibrage calendaire systématique des poids de l'allocation sur les poids cibles de la stratégie.

L'allocation stratégique a été légèrement révisée au début de l'année 2020. Les principaux changements ont été une révision à la baisse des poids de l'immobilier (de 40% à 38%) et des prêts à la Ville (de 15% à 13.5%) pour refléter la dilution par les performances des autres catégories de placement, ainsi qu'un désinvestissement des obligations d'entreprise US (6% de la fortune) au profit des obligations libellées en CHF de maturités comprises entre 1 et 5 ans (désormais 7% de la fortune). Ce retour vers les obligations libellées en CHF est réalisé sur les maturités comprises entre 1 et 5 ans afin de réduire le risque de taux d'intérêt, et améliore au passage les caractéristiques ESG de cette poche obligataire.

Pour les placements immobiliers, le Comité est en train de définir les contours d'une rénovation du parc, qui est relativement vétuste, afin notamment de le rajeunir et le rendre plus efficient énergétiquement. La mise en place d'une veille énergétique ainsi qu'un chiffrage des investissements nécessaires sont prévus en 2021. Le Comité recherche en particulier des solutions spécifiques pour les immeubles subventionnés et/ou contrôlés, ces derniers présentant des défis particuliers. Après la vente à la FPHL des immeubles sis au Pavement 41-63 en 2019, le Comité a décidé à fin 2020 de vendre un autre projet de démolition/reconstruction à Borde/Crêtes à la SCHL, la vente ayant été réalisée au 1^{er} février 2021.

Allocation des actifs

L'allocation stratégique, décidée par le Comité, définit l'investissement cible, en pourcent de la fortune, pour chaque classe d'actifs dans laquelle la CPCL investit. L'allocation effective peut temporairement s'en écarter en raison des fluctuations des marchés financiers, tout en respectant les marges de fluctuation définies autour des objectifs.

Les opérations de rééquilibrage³ ayant été exécutées à fin octobre 2020, les poids des différentes catégories de placement sont proches de leur cible stratégique au 31.12.2020 (voir tableau ci-dessous).

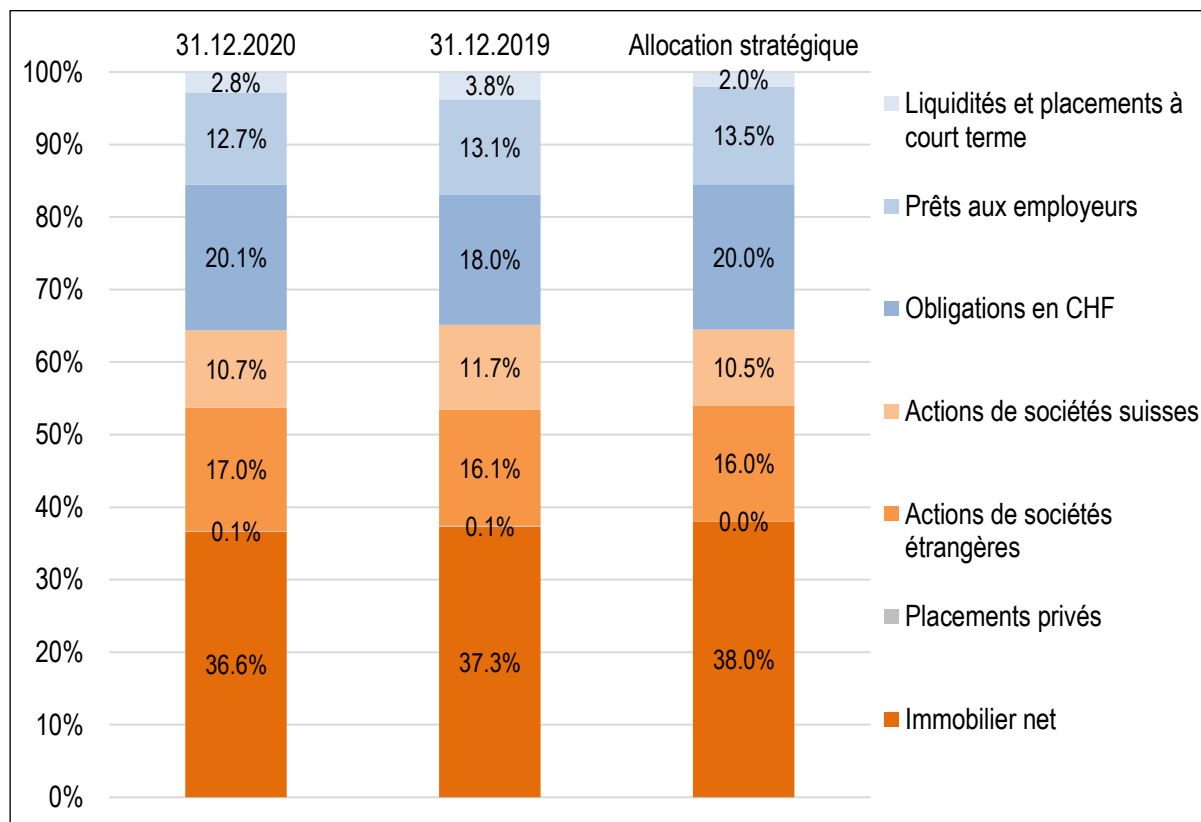
La rentabilité nette attendue à 10 ans de l'allocation est de 3.8%, supérieure au besoin de performance nécessaire au respect du chemin de recapitalisation, qui est de 3.5%.

Le 4/5 de la performance nette attendue, soit environ 3% de la fortune, est constitué des revenus nets des frais de gestion (dividendes, coupons obligataires et revenus locatifs), ce qui représente un important socle de performance future ne dépendant pas des humeurs des marchés financiers.

² La gestion indicielle a pour but de répliquer le plus fidèlement possible les caractéristiques et la performance d'un indice boursier précis. Ce type de gestion entraîne des frais substantiellement plus faibles que la gestion active.

³ Suite aux fluctuations des marchés, les poids des différentes classes d'actifs vont s'écarter de leur cible stratégique. En l'absence de mécanisme correctif, ces déviations peuvent causer des écarts de performance et de risque par rapport à la stratégie. Le rééquilibrage est le processus consistant à faire revenir les poids des catégories de placement sur leur cible stratégique, par une vente des actifs dont le poids excède la cible au profit des actifs dont le poids est inférieur à la cible.

Rapport d'activité 2020



Performances

Les performances des classes d'actifs présentées ci-après sont des performances pondérées par le temps, qui ne tiennent pas compte des apports et retraits effectués durant l'année. Elles permettent d'évaluer les performances des gérants par rapport à leur indice de référence.

Catégorie placement	Valeur au 31.12.2020 (CHF mios)	Performance ¹ portefeuilles	Performance Benchmark	Benchmark
Liquidités et placements à court terme	58.2	-0.2%	-0.8%	Citigroup CHF 1M
Prêts aux employeurs	326.7	3.7%	3.7%	Taux absolu
Obligations en CHF	517.4	2.3%	2.6%	Composite ³
Actions de sociétés suisses	274.8	3.9%	3.8%	SPI Index
Actions de sociétés étrangères	437.3	4.1%	3.9%	Composite ⁴
Placements privés	2.5	-3.4%	3.9%	Composite ⁴
Immobilier net ²	943.0	5.1%	5.1%	Taux absolu
Total placements	2'560.0	4.2%	4.6%	Stratégie

¹ Les performances sont pondérées par le temps (TWR) et ne tiennent pas compte des flux.

² La performance de 5.1% de l'immobilier se décompose en un rendement net de 4.0% et en plus-values de 1.1%.

³ Du 1.01 au 28.02 : 1/3 JPM EMBI Global hedgé CHF + 1/3 CS Leveraged loans Index hedgé CHF + 1/3 Barcap USA Corp IG hedgé CHF ; Depuis 1.03 : 6.5/20 JPM EMBI Global Div Comp hedgé CHF + 6.5/20 CS Leveraged loans Index hedgé CHF + 7/20 SBI AAA-BBB 1-5 ans

⁴ 5/15 MSCI NA + 4.5/15 MSCI Europe x/CH + 3/15 MSCI EM + 1.8/15 MSCI Japan + 0.7/15 MSCI Pacific x Japan

La performance de la fortune globale s'est élevée à 4.2% en 2020 (10.6% en 2019), globalement en ligne avec la performance de 4.6% du benchmark compte tenu des frais (benchmark 10.8% en 2019).

Du fait de l'approche majoritairement indicielle, les performances des classes d'actifs sont globalement proches de leur indice de référence respectif. Avec des performances de l'ordre de 4%, la contribution des actions à la performance globale s'est élevée à 1.3%. La performance de 3.7% des prêts aux employeurs représente une contribution de 0.5% à la performance totale, alors que les obligations couvertes en CHF ont délivré une performance de 2.3%, ce qui représente une contribution de 0.5%. Les placements privés sont un reliquat de l'ancienne allocation et les résultats ne sont pas représentatifs de cette classe d'actifs. La performance de 5.1% de l'immobilier direct, qui se décompose en un rendement net de 4.0% et en plus-values de 1.1%, a apporté une contribution positive à hauteur de 2.0% à la performance totale.

Frais de gestion

Les frais de gestion de la fortune (voir point 6.9 de l'annexe), qui comprennent les commissions de gestion des valeurs mobilières, les honoraires de gérance du parc immobilier ainsi que les frais des fonds de placement (TER), se sont élevés à CHF 6.3 millions pour l'exercice 2020, soit 0.25% de la fortune (2019 : CHF 6.2 millions, ou 0.25% de la fortune). Ce ratio de frais totaux de 0.25% se compare très favorablement à la moyenne de 0.47% pour les institutions de prévoyance suisses⁴, qui par ailleurs se distinguent internationalement pour leur bas niveau de frais de gestion.

Investissement responsable

En tant qu'investisseur soucieux de ses responsabilités et orienté à long terme, la CPCL est attentive à la durabilité de ses investissements, celle-ci étant indispensable pour offrir durablement des prestations de qualité à ses assurés. Au cours de l'année écoulée, le Comité de la CPCL a révisé la politique d'investissement responsable de l'institution afin de mieux prendre en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre de la gestion de sa fortune.

La nouvelle politique d'investissement responsable se fonde sur l'exercice actif du droit de vote et l'engagement actionnarial, complétés par des exclusions de sociétés actives dans des domaines controversés. En parallèle, la CPCL s'est doté d'une stratégie climatique s'accordant sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, visant une réduction substantielle (jusqu'à 80% pour certains portefeuilles d'actions) de l'empreinte carbone de ses investissements, notamment à travers l'utilisation d'indices climatiques.

L'exercice des droits de vote et l'engagement actionnarial permet à la CPCL de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de développement durable. Déjà membre depuis 2011 de l'*Ethos Engagement Pool Suisse*, la CPCL a rejoint au printemps 2020 l'*Ethos Engagement Pool International*⁵. Ces Pools, réservés aux institutions de prévoyance, ont été créés par Ethos Services afin d'engager le dialogue avec les 150 plus grandes sociétés cotées en Suisse, ainsi qu'avec les principales sociétés internationales. L'*EEP Suisse* est actuellement constitué de 150 institutions de prévoyance, publiques et privées, représentant une fortune totale de plus de 260 milliards de francs à fin 2020, et l'*EEP International* de près de 70 membres pour une fortune de 190 milliards. Les rapports d'activité des Pools peuvent être téléchargés sur le site d'Ethos⁶.

⁴ Etude Swisscanto sur les caisses de pensions en Suisse en 2020.

⁵ <https://ethosfund.ch/fr/prestations-et-services/dialogue-entreprises>

⁶ https://ethosfund.ch/sites/default/files/2021-03/EEP-Report2020_short_FR.pdf
https://ethosfund.ch/sites/default/files/2021-03/EEPi_AR_2020_short_FR.pdf

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, le Comité a décidé d'exclure les sociétés actives dans les domaines suivants :

- Le secteur de l'armement, comprenant tant l'armement controversé ayant fait l'objet de conventions internationales ratifiées par la Suisse, que les armes nucléaires et conventionnelles.
- La production de charbon thermique et la production d'électricité à base de charbon, au sujet desquels il y a un clair consensus sur la nécessité de leur remplacement rapide par d'autres sources énergétiques pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.
- La production de pétrole et de gaz non conventionnels (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, forages arctiques, pipelines de gaz ou pétrole non-conventionnels), en raison de leur impact environnemental et sanitaire désastreux.

En outre, la CPCL est susceptible d'exclure d'autres sociétés dans les cas de controverse ESG majeure pour lesquelles l'engagement actionnarial ne donne pas de résultats. L'exclusion est alors considérée comme une mesure de dernier recours.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable, la CPCL évalue régulièrement ses investissements sous l'angle ESG, et notamment les controverses majeures, afin d'orienter l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote.

Stratégie climatique

Reconnaissant l'importance des enjeux climatiques, la CPCL a également élaboré une stratégie climatique qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, auxquels la CPCL adhère pleinement. Sa politique dans ce domaine se fonde sur les axes suivants :

- Un exercice actif du droit de vote et un engagement actionnarial orientés pour inciter les sociétés à aller dans le sens des *Science Based Targets*⁷ et s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris. En tant que membre des *Ethos Engagement Pool Suisse* et *International*, la CPCL participe aux principales initiatives collectives sur le climat, telles que *Climate Action 100+*⁸ et *Carbon Disclosure Project*.
- Une réduction importante de l'empreinte carbone sous-jacente aux investissements. Cet objectif sera atteint d'une part à travers les exclusions du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels, et d'autre part à travers l'utilisation d'indices climatiques.
- Une décarbonisation du portefeuille immobilier, en recherchant une plus grande efficacité énergétique du parc immobilier et une substitution des énergies fossiles par des sources énergétiques plus durables pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.
- Une mesure régulière de l'empreinte carbone des investissements, afin de suivre le cheminement vers les objectifs de la stratégie climatique et d'orienter l'engagement actionnarial.

L'utilisation d'indices climatiques permet à la CPCL de réduire l'intensité carbone sous-jacente aux portefeuilles d'actions de 50% à 80% selon la zone géographique, tout en améliorant les caractéristiques ESG par rapport aux indices classiques.

⁷ La *Science Based Targets initiative* vise à déterminer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'industrie et par entreprise qui soient conformes à ce que la dernière science climatique dit nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2° au-dessus des niveaux préindustriels.

⁸ L'initiative *Climate Action 100+* regroupe plus de 450 investisseurs institutionnels pour des capitaux sous gestion de 40'000 milliards. Son objectif est de pousser les sociétés les plus émettrices de CO₂ à réduire leurs émissions afin d'atteindre les objectifs fixés à la Conférence de Paris en 2015 sur le réchauffement climatique, mais également à divulguer davantage d'informations financières liées au climat et à améliorer leur gouvernance pour faire face aux risques climatiques. Les membres de l'*Ethos Engagement Pool* – dont la CPCL – adhèrent à cette initiative, dans laquelle Ethos est chargé du dialogue avec Nestlé, LafargeHolcim et Thyssenkrupp.

Les indices choisis par la CPCL sous-pondèrent fortement, dans tous les secteurs d'activité, les sociétés les plus émettrices de gaz à effet de serre ainsi que celles détenant les plus grandes réserves d'énergies fossiles. Ces indices sont construits pour optimiser la réduction de l'empreinte carbone tout en limitant les déviations de performance par rapport aux indices classiques.

Afin de mettre en œuvre efficacement la politique d'investissement responsable, le Comité a décidé de créer un fonds en actions dédié à la CPCL.

Avec sa politique d'investissement responsable, la CPCL ambitionne de traiter dorénavant cette thématique selon les meilleures pratiques en la matière, tout en cherchant à conserver le délicat équilibre entre ses responsabilités fiduciaires à l'égard de ses assurés et sa responsabilité d'investisseur dans un sens plus large.

COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Plusieurs modifications ont été apportées au Règlement d'assurance de la CPCL au 1^{er} janvier 2021, dont les principales sont mentionnées ci-après.

Interruption de l'assurance dès 58 ans

La réforme de la Loi sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) implique certains changements dans le cadre de la prévoyance professionnelle. La principale modification concerne l'introduction de l'article 47a LPP, permettant le maintien facultatif de l'assurance auprès de la Caisse de pensions pour les personnes licenciées dès l'âge de 58 ans. Dès lors, le Règlement d'assurance de la CPCL a été adapté, avec l'introduction de l'article 14a, relatif à l'interruption de l'assurance obligatoire à partir de l'âge de 58 ans. Ainsi, les assurés concernés ont dorénavant la possibilité de maintenir leur assurance auprès de la CPCL aux mêmes conditions que précédemment. Le but de cette modification législative est de garantir le droit à une rente de retraite pour toutes les personnes visées par la nouvelle disposition. À ce sujet, deux options sont proposées par la CPCL : le maintien de la couverture risque (invalidité et décès) ou le maintien de la couverture complète (risque et épargne). Soulignons que, indépendamment de l'option choisie, l'assuré sera tenu de payer la totalité de la cotisation, l'employeur n'étant désormais plus impliqué. L'assuré qui souhaite maintenir son assurance auprès de la CPCL selon l'une des deux options précitées doit l'annoncer via un formulaire disponible sur notre site internet, au plus tard dans un délai de 30 jours après la fin des rapports de travail. Par la suite, il peut modifier sa couverture d'assurance (risque ou risque et épargne) au maximum une fois par année, en utilisant le même formulaire.

Remboursement facilité des retraits pour l'encouragement à la propriété du logement (EPL)

Les délais pour le remboursement d'un retrait EPL sont prolongés et rendent ainsi possible un remboursement jusqu'à la naissance du droit réglementaire aux prestations de retraite. La possibilité de remboursement est également offerte aux personnes qui maintiennent leur prévoyance.

Modalité de versement des prestations

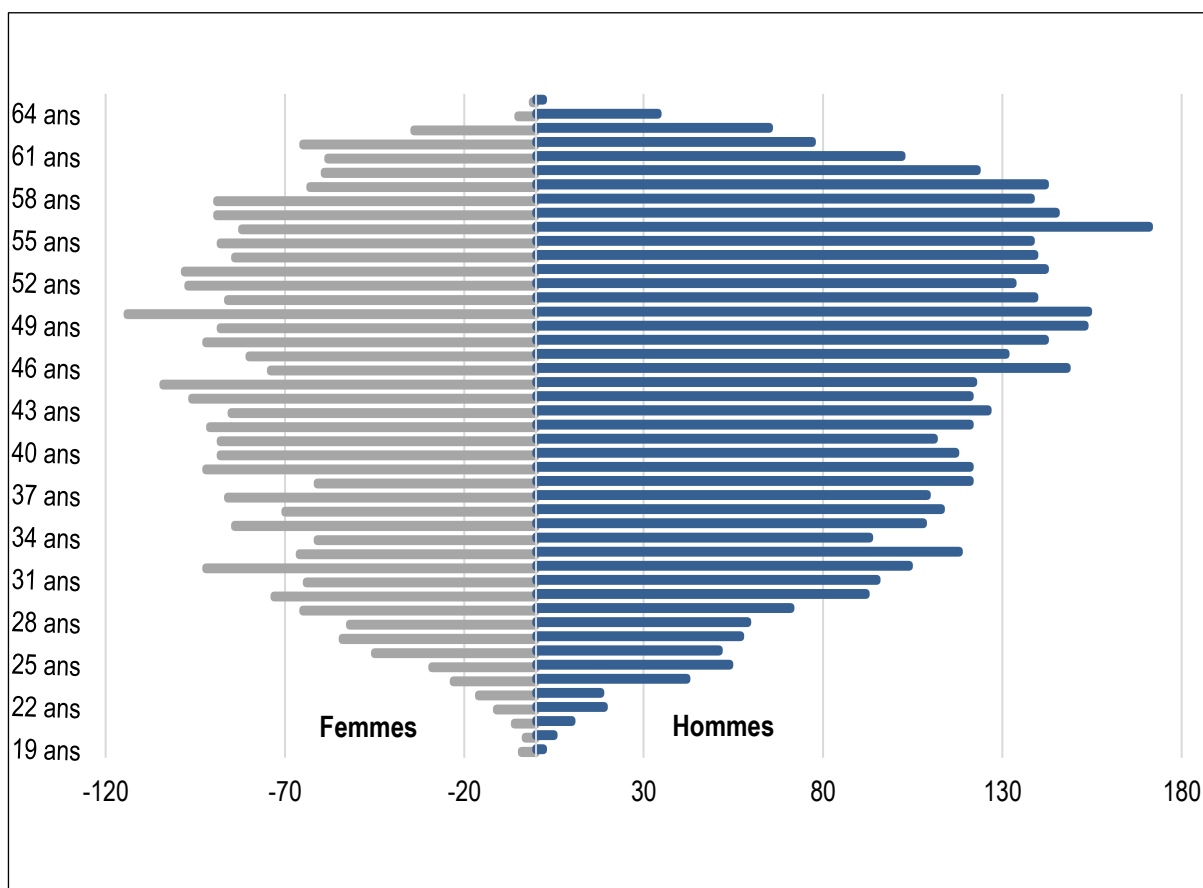
A fin 2020, la CPCL a annoncé à ses bénéficiaires de rente un décalage progressif du versement des rentes sur une durée de deux ans, passant d'un paiement en début de mois à un paiement en fin de mois. En dépit des justifications de cette mesure, le Comité reconnaît qu'un changement de pratique est susceptible d'engendrer des difficultés pour certaines personnes, en particulier celles au bénéfice de faibles rentes, indépendamment du fait que les prestations sont inchangées. En conséquence, la CPCL a décidé de renoncer à cette mesure, et de conserver le principe d'un paiement des rentes en début de mois.

Le Comité de la CPCL est amené à se prononcer annuellement sur divers éléments conformément au Règlement d'assurance. Les décisions suivantes ont ainsi été prises, en regard de la situation financière actuelle de la Caisse :

- fixation du taux d'intérêt du compte de préfinancement à 2.5% pour l'année 2021 ;
- non revalorisation de la somme des salaires cotisants au 1^{er} janvier 2021 ;
- non revalorisation des rentes au 1^{er} janvier 2021.

Effectifs

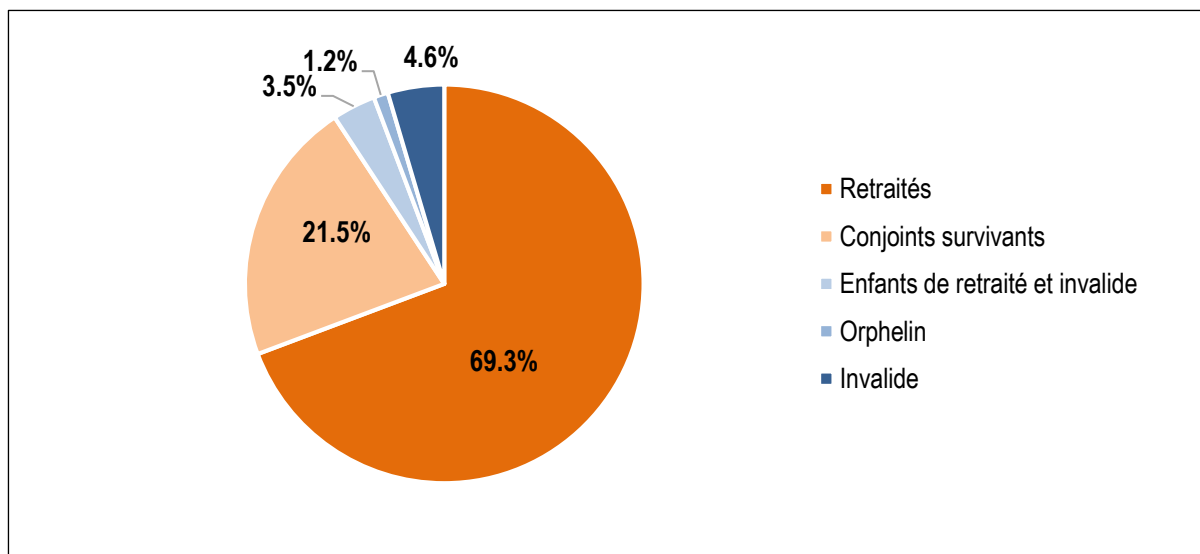
Le graphique ci-après montre la composition de l'effectif des assurés actifs de la CPCL par âge.



Les femmes représentent 40% de l'effectif des assurés actifs et les hommes 60%, toutefois en termes de capitaux de prévoyance ce rapport s'accroît (29% et 71%), ce qui s'explique en partie par la plus grande proportion de temps partiels chez les femmes.

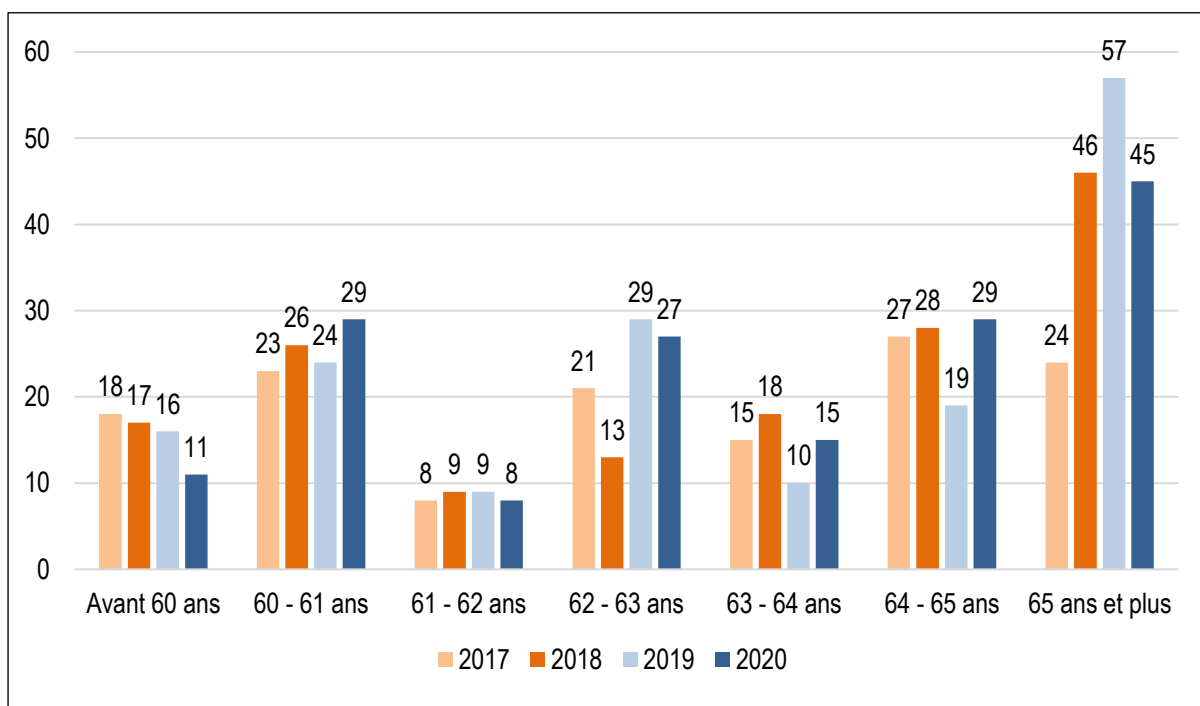
L'âge moyen des assurés actifs est d'un peu plus de 45 ans.

Le graphique ci-après montre la répartition des bénéficiaires de pension par leur nombre.



Départ en retraite

Les départs en retraite des 4 dernières années selon l'âge sont représentés ci-après.

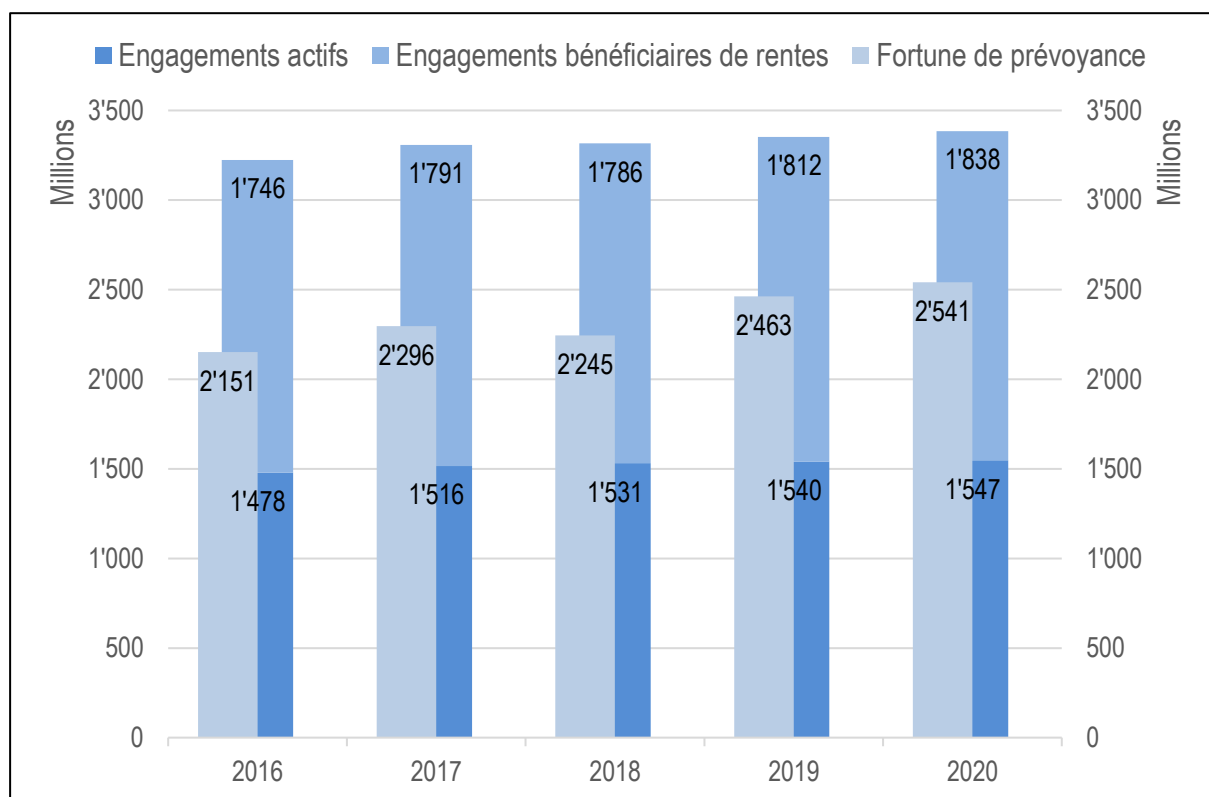


Depuis 2017, l'âge moyen de départ à la retraite a augmenté légèrement de 62 ans (2017) à 62 ans et 8 mois (2020).

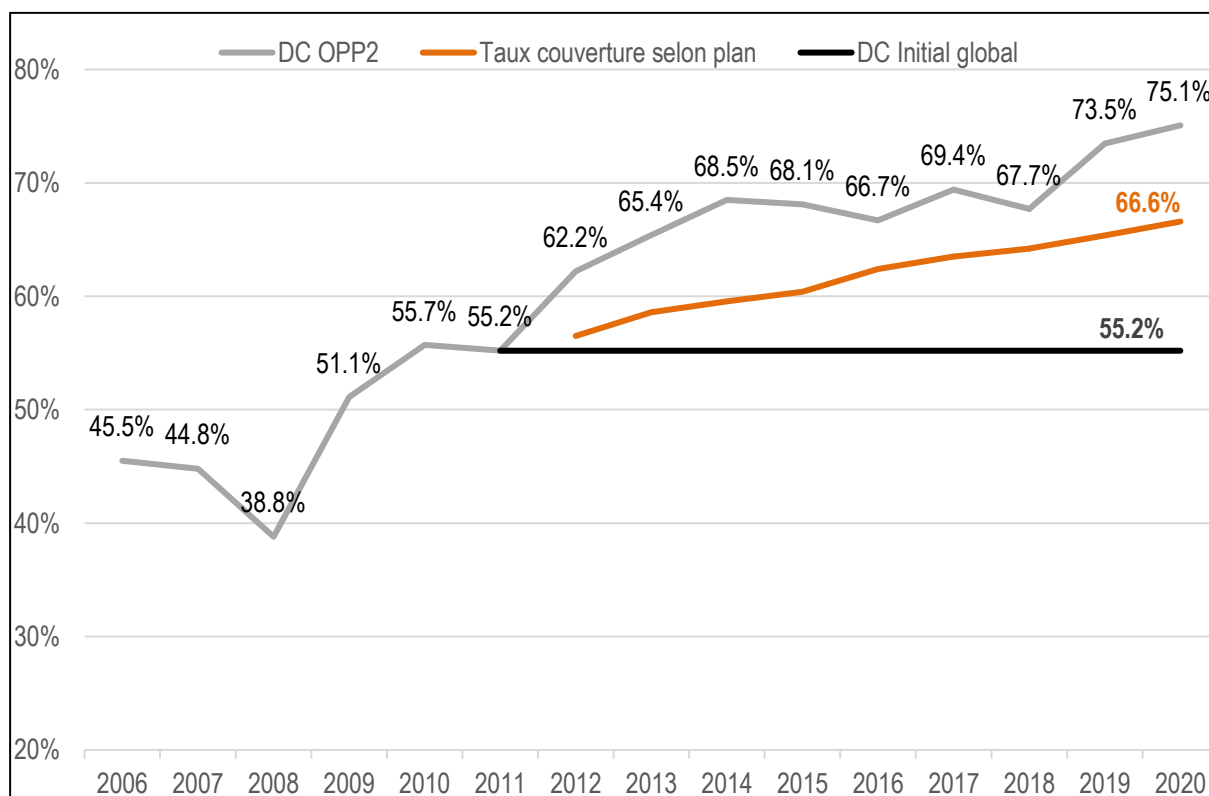
Les départs en retraite anticipée en 2020 ont bénéficié des conditions d'anticipation prévalant avant les modifications réglementaires intervenues en 2017, s'agissant de la troisième année d'application des dispositions transitoires qui dureront jusqu'au 31.12.2025.

CHIFFRES CLÉS

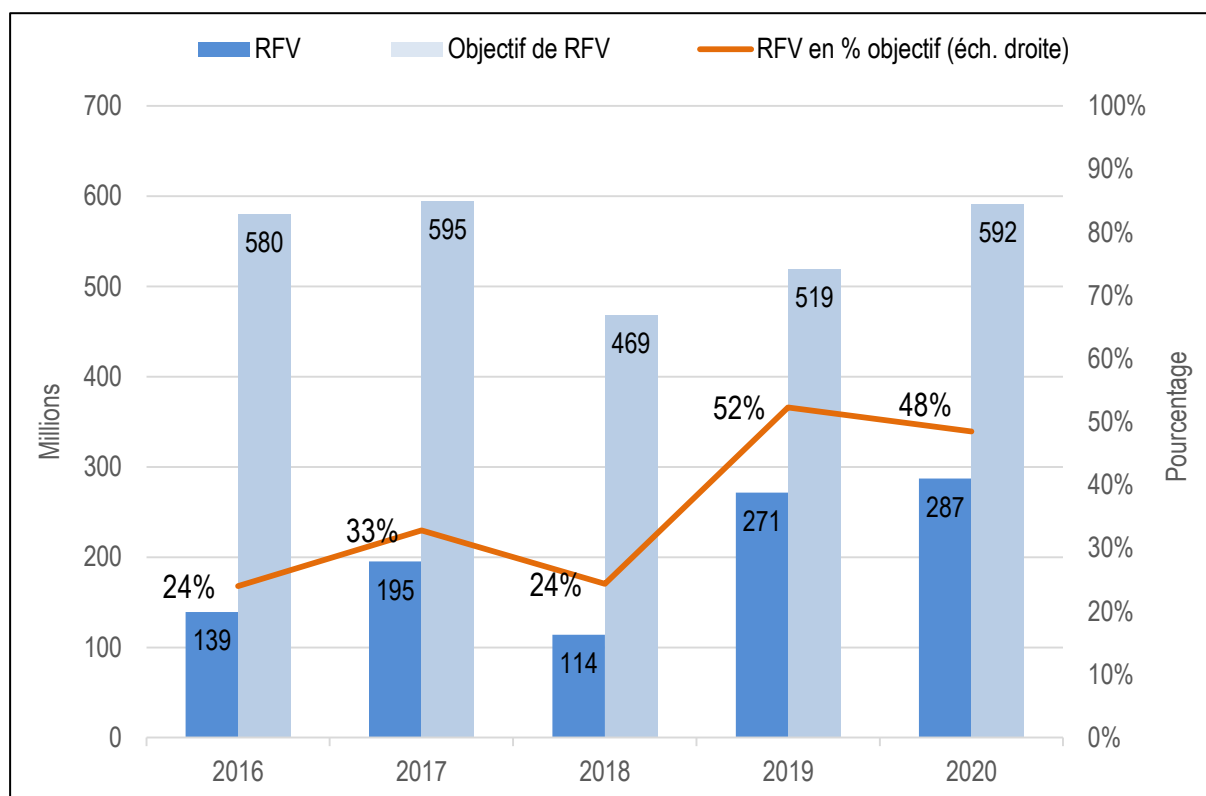
EVOLUTION DES ENGAGEMENTS



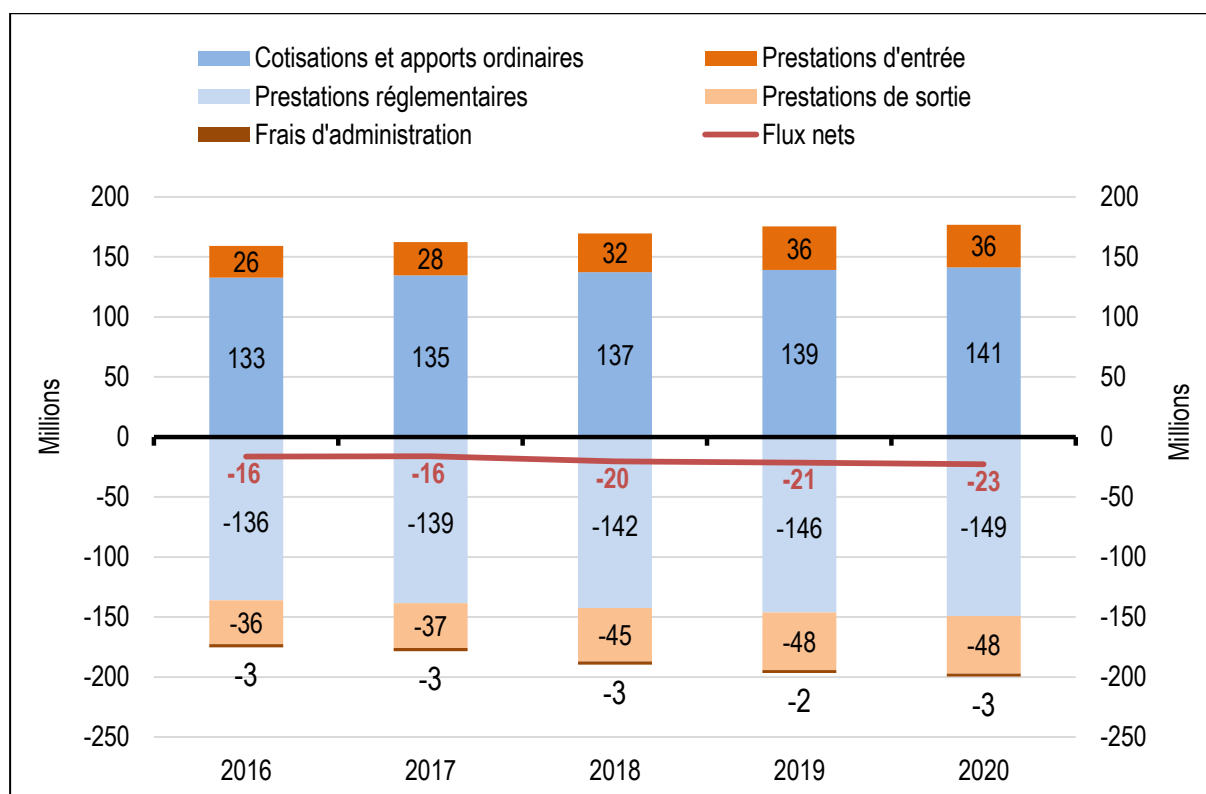
EVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE (DC)



EVOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)

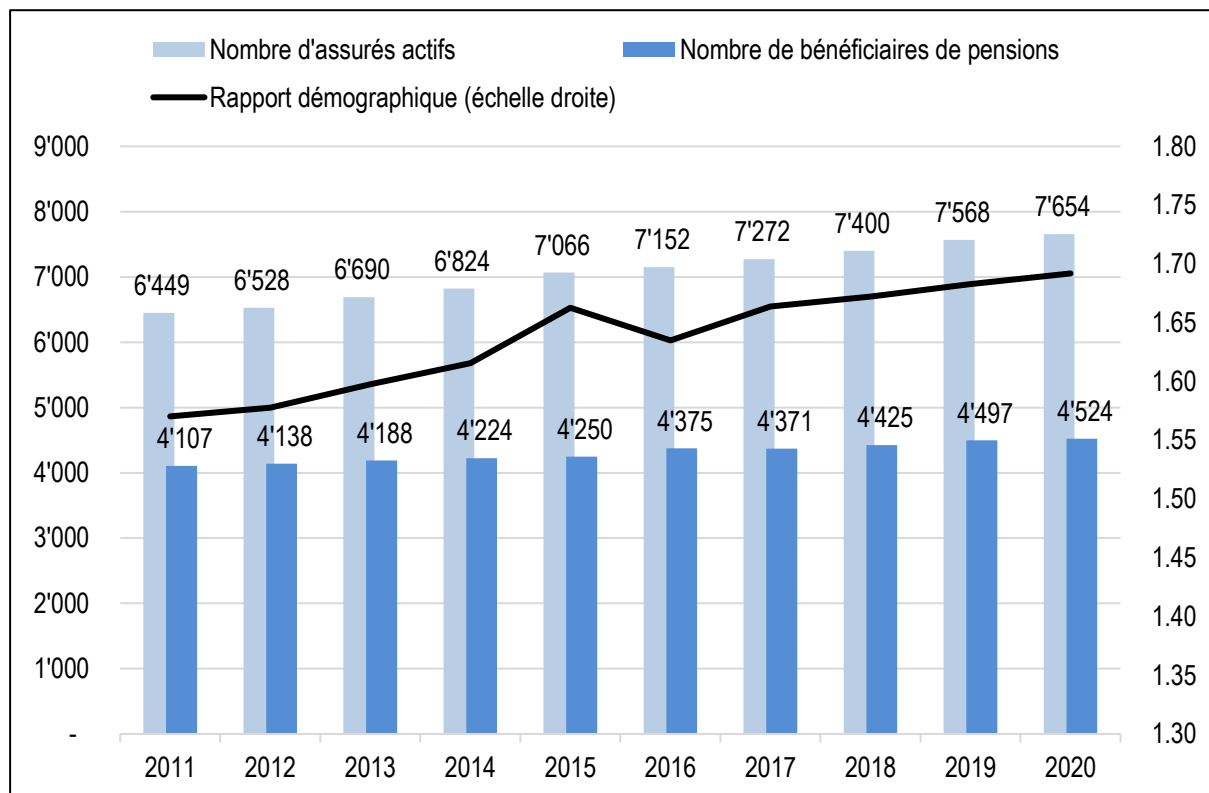


EVOLUTION DES FLUX D'ASSURANCE

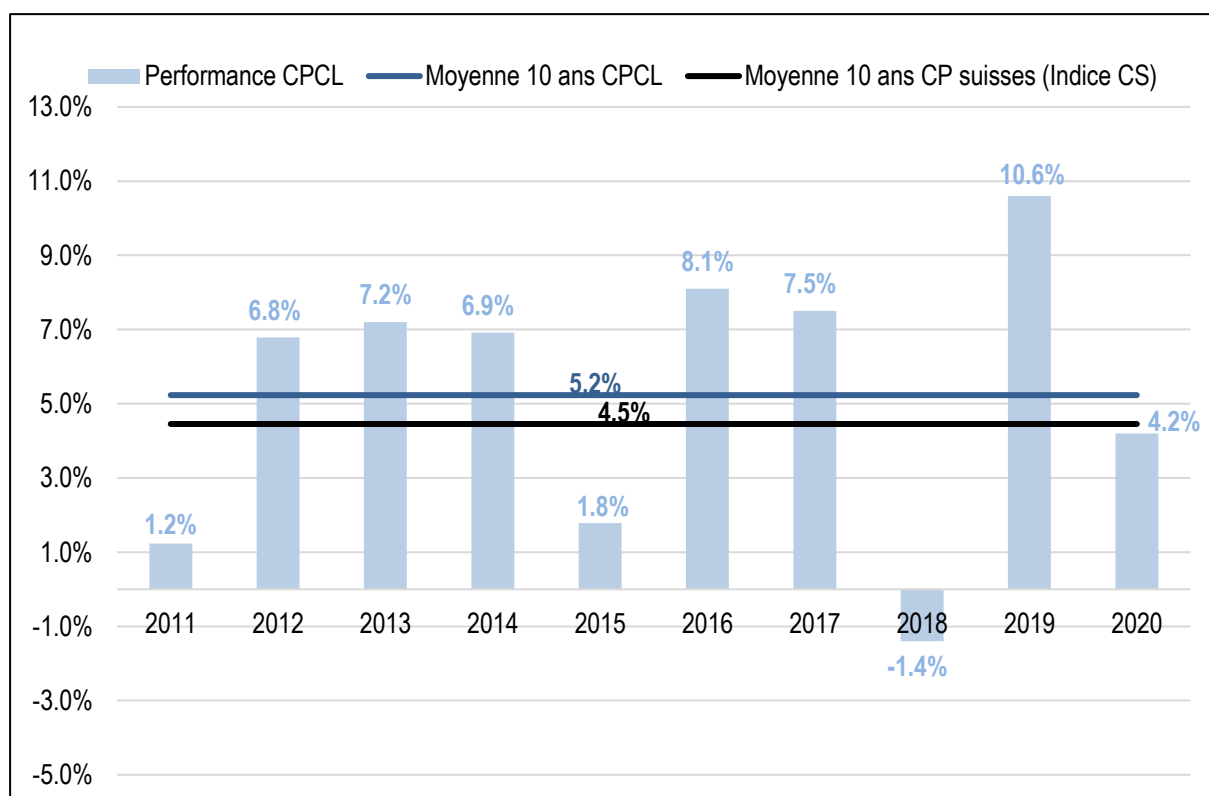


Rapport d'activité 2020

EVOLUTION DES EFFECTIFS



PERFORMANCE NETTE HISTORIQUE





● caisse de pensions du personnel communal de Lausanne

COMPTES ANNUELS



BILAN

(en CHF)		31.12.2020	31.12.2019
Actif			
Placements			
Liquidités et placements à court terme		58'225'193	77'332'585
Autres créances à court terme	6.10	14'796'893	17'481'360
Prêts aux employeurs	6.10	326'650'000	326'650'000
Obligations en CHF		517'444'312	447'713'344
Actions suisses		274'777'578	290'755'921
Actions étrangères		437'343'337	400'168'601
Hedge funds		742	742
Placements privés		2'532'441	2'918'776
Immobilier		985'994'838	976'101'511
Total placements	6.4	2'617'765'334	2'539'122'839
Compte de régularisation actif	7.1	1'966'183	1'813'687
Total actif		2'619'731'517	2'540'936'526
Passif			
Engagements			
Prestations de libre passage et rentes	7.1	15'086'556	11'552'530
Banques / Assurances	7.1	42'981'853	46'718'451
Autres dettes	7.1	6'432'496	5'749'850
Total engagements		64'500'905	64'020'831
Compte de régularisation passif	7.1	14'475'661	14'258'998
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)			
Capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	1'449'708'187	1'435'363'637
Capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	1'792'721'129	1'776'782'257
Provisions de longévité assurés actifs	5.6	36'242'705	28'707'273
Provisions de longévité bénéficiaires de rentes	5.6	44'818'028	35'535'645
Provision de fluctuation des risques (actifs)	5.6	11'740'000	10'360'000
Provision mesures transitoires	5.6	49'289'776	66'014'034
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'384'519'825	3'352'762'846
Part en répartition	9.1	-1'130'842'868	-1'161'495'488
Capitaux de prév. et prov. techniques (en cap.partielle)		2'253'676'957	2'191'267'358
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	287'077'994	271'389'339
Fonds libres		0	0
Total passif		2'619'731'517	2'540'936'526

COMPTE D'EXPLOITATION

(en CHF)		2020	2019
+ Cotisations et apports ordinaires et autres			
Cotisations ordinaires des salariés		52'144'711	51'287'227
Cotisations ordinaires des employeurs		86'864'853	85'430'295
Produits d'assurance exceptionnels		0	0
Primes uniques et rachats		2'217'253	2'418'776
Subsides du fonds de garantie		38'452	9'262
Total cotisations et apports ordinaires et autres		141'265'269	139'145'560
+ Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		33'930'669	34'840'905
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		1'638'762	1'269'751
Total prestations d'entrée		35'569'431	36'110'656
= Apports provenant de cotisations / prestations d'entrée		176'834'700	175'256'215
- Prestations réglementaires			
Pensions de vieillesse		-112'465'435	-111'159'959
Pensions de survivants		-21'507'767	-21'059'306
Pensions d'invalidité		-5'317'334	-5'748'970
Autres prestations réglementaires	7.1	-3'003'162	-2'779'085
Prestations en capital à la retraite		-6'753'514	-5'540'758
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0	-77'701
Total prestations réglementaires		-149'047'212	-146'365'778
- Prestations extra-réglementaires		0	0
- Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.1	-41'171'182	-40'833'098
Versements anticipés : propriété du logement / divorce	7.1	-6'847'041	-7'056'764
Total prestations de sortie		-48'018'223	-47'889'863
= Dépenses relatives aux prestations / versements anticipés		-197'065'435	-194'255'641
+ / - Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques			
	5		
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs		-14'344'550	-16'898'119
Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes		-15'938'872	-17'039'918
Dissolution / Constitution de provision longévité assurés actifs		-7'535'432	-7'430'290
Dissolution / Constitution de provision longévité bénéficiaires de rentes		-9'282'383	-9'139'510
Constitution de provisions pour fluctuation des risques		-1'380'000	0
Constitution de provisions pour mesures transitoires		16'724'258	14'744'784
Total variation capitaux de prévoyance et provisions techniques		-31'756'979	-35'763'053
+ / - Variation de la part en répartition des capitaux de prévoyance		-30'652'620	-24'922'034
- Charges d'assurance			
Cotisations au fonds de garantie		-601'742	-458'322
Total charges d'assurance		-601'742	-458'322
= Résultat net de l'activité d'assurance		-83'242'076	-80'142'835

COMPTE D'EXPLOITATION (SUITE)

(en CHF)		2020	2019
Report résultat net de l'activité d'assurance		-83'242'076	-80'142'835
+ / - Résultat net des placements			
Résultat brut et sur les liquidités et placements à court terme		-62'784	-38'889
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage versées		-78'081	-97'790
Résultat net sur prêts aux employeurs	6.10	12'154'000	12'154'000
Résultat brut sur obligations en CHF		12'184'718	35'244'899
Résultat brut sur actions suisses		11'929'458	66'960'465
Résultat brut sur actions étrangères		32'443'044	73'573'844
Résultat brut sur hedge funds		16	1'036
Résultat brut sur placements privés		-72'900	520'096
Résultat net sur couverture de change		-12'662'347	-2'024'971
Résultat brut sur immobilier		51'863'025	59'773'971
Frais de gestion de la fortune		-6'305'774	-6'192'984
Total résultat net des placements	6.8	101'392'375	239'873'677
- Frais d'administration nets			
Frais d'administration générale		-2'367'187	-2'397'701
Honoraires organe de révision		-86'160	-86'160
Honoraires expert en prévoyance		-38'880	-39'741
Emoluments autorités de surveillance		-17'191	-17'128
Total frais d'administration nets		-2'509'418	-2'540'731
+ Autres produits			
Produits divers		47'774	67'224
Total autres produits	7.1	47'774	67'224
Total frais d'administration nets (incl. Produits)	7.2	-2'461'644	-2'473'507
= Excédent des charges / produits avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		15'688'655	157'257'335
+ / - Dissolution / Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-15'688'655	-157'257'335
= Excédent des charges / produits		0	0

N.B. : les arrondis au franc pour la présentation peuvent conduire à de légers écarts entre les rubriques et leurs totaux.



● caisse de pensions du personnel communal de Lausanne

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



1. BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne, ci-après CPCL, est un établissement de droit public ayant la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 17 novembre 1942, et bénéficiant de la garantie de la Commune de Lausanne.

Institution de prévoyance au sens de la LPP, la CPCL a pour but d'assurer ses membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité, en application de ses statuts et règlements et des prescriptions légales en vigueur.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPCL est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale sous le numéro 300'176.

La CPCL est inscrite au registre du Commerce du canton de Vaud.

La CPCL est obligatoirement affiliée au Fonds de garantie instauré par la LPP qui verse notamment des subsides aux institutions de prévoyance dont la structure d'âge est défavorable et garantit les prestations légales dues par les institutions de prévoyance devenues insolvables.

La CPCL alimente le Fonds de garantie par une contribution annuelle calculée en fonction des salaires coordonnés LPP, des prestations de sortie acquises (libre passage) et des rentes en cours.

1.3 Indication des actes et des règlements

La CPCL est soumise à la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité, ainsi qu'aux textes suivants :

- Statuts du 27 novembre 2012, état au 1^{er} janvier 2015.
- Règlement d'assurance adopté le 15 décembre 2017, état au 1^{er} janvier 2021.
- Règlement sur les passifs de nature actuarielle adopté le 16 mars 2018, entré en vigueur rétroactivement le 31 décembre 2017.
- Règlement de placement adopté le 15 juin 2018, état au 12 février 2021.
- Règlement relatif à la liquidation partielle adopté le 17 février 2017, entré en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.
- Règlement d'organisation adopté le 15 juin 2018, entré en vigueur au 1^{er} juillet 2018.

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Comité

La CPCL est administrée par un Comité de dix membres, élus pour une période de 5 ans.

Au 31 décembre 2020, il se compose ainsi :

Représentants des employeurs	
Florence GERMOND, vice-présidente	Ville de Lausanne
François BOYER	TL
Grégoire JUNOD	Ville de Lausanne
Pierre-Antoine HILDBRAND	Ville de Lausanne
Gérald HIRSIG	Ville de Lausanne
Représentants des assurés	
Claude SIMARRO, président	UEACL
Jean ALTIERI	SSP
Yann MARCELLI	UPSI
Carmelo SCUDERI	SEV
Philippe TÂCHE	Catégorie B
Représentant des pensionnés avec voix consultative	
Johan PAIN	

Mode de signature

La Caisse est valablement engagée par la signature collective à deux :

- du président ou du vice-président du Comité et du directeur ou d'un directeur adjoint ; ou,
- du président ou du vice-président du Comité et d'un autre membre du Comité.

Pour les actes et décisions relevant de la compétence du Bureau ou de la Commission, la Caisse est valablement engagée par la signature collective à deux :

- du président ou du vice-président de l'organe concerné et du directeur ou d'un directeur adjoint.

Pour la gestion opérationnelle, la Caisse est valablement engagée par la signature collective à deux :

- du directeur et d'un directeur adjoint ; ou,
- de deux directeurs adjoints. L'un d'eux peut être remplacé par le président ou le vice-président du Comité, ou le président de l'organe concerné.

Secrétariat / Direction

La CPCL a son siège à la rue Centrale 7, 1003 Lausanne, www.cpcl-lausanne.ch. Elle fonctionne sous le contrôle et la responsabilité du Comité et de la direction composée de M. Loïc Broggin (directeur), Mme Elvira Isenring (directrice adjointe, responsable prévoyance) et M. Jean-Pierre Steiner (directeur adjoint, responsable financier).

Les activités suivantes sont confiées à des prestataires externes, selon les instructions et sous la surveillance du Comité et de la direction.

Gestion de la fortune mobilière : divers gérants spécialisés par classes d'actifs.

Gestion de la fortune immobilière : Service du logement et des gérances, Commune de Lausanne.

1.5 Experts, Organe de révision, Autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle : Pittet Associés SA / Stéphane Riesen, exécutant, Lausanne

Organe de révision : BfB Fidam révision SA, Renens

Conseiller financier : MBS Capital Advice, Genève

Conseiller immobilier : Helvetadvisors SA, Genève

Autorité de surveillance : Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés

Destinée à l'origine au seul personnel de l'Administration communale lausannoise, la CPCL peut, avec l'accord du Conseil communal de Lausanne, admettre l'affiliation du personnel d'organismes d'intérêt public dans lesquels les autorités lausannoises ont au moins un droit de regard.

Dix-neuf organismes, dont la liste figure ci-après sont aujourd'hui affiliés à la CPCL.

- Ville de Lausanne
- Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
- Centre petite enfance de Lausanne
- Centre vaudois d'aide à la jeunesse
- Cinémathèque suisse
- Conservatoire de Lausanne
- Fondation Ecole de musique Lausanne
- Fondation bureau vaudois d'adresses
- Fondation lausannoise pour la construction de logements
- Fondation maison pour étudiants de l'UniL et de l'EPFL
- Lausanne-Tourisme
- Manège du Chalet-à-Gobet
- Opéra de Lausanne
- Orchestre de chambre de Lausanne
- SI-Ren SA
- Société coopérative d'habitation Lausanne
- Société vaudoise pour la protection des animaux
- Théâtre de Vidy-Lausanne
- Transports publics de la région lausannoise SA.

2. ASSURÉS ACTIFS ET PENSIONNÉS

2.1 Assurés actifs			Variations	
	31.12.2020	31.12.2019	Entrées	Sorties
Hommes	4'599	4'575	351	-323
Femmes	3'055	2'993	331	-273
Total assurés actifs	7'654	7'568	682	-596

2.2 Répartition au 31.12.2020	Nombre	En %	Salaires cotisants	
Dont :				
- Ville de Lausanne	5'279	59%	CHF	347'088'614
- Autres employeurs affiliés	2'375	31%	CHF	149'624'775
Dont :				
- Femmes	3'055	40%	CHF	166'323'079
- Hommes	4'599	60%	CHF	330'390'310
Dont :				
- Catégorie A	6'954	91%	CHF	437'371'869
- Catégorie B	700	9%	CHF	59'341'520
Total assurés actifs	7'654	100%	CHF	496'713'389

2.3 Pensionnés			Variations	
	31.12.2020	31.12.2019	Entrées	Sorties
Retraités hommes	2'057	2'051	120	-114
Retraités femmes	1'077	1'052	56	-31
Total	3'134	3'103	176	-145
Conjoints survivants hommes	39	39	6	-6
Conjoints survivants femmes	932	939	75	-82
Total*	971	978	81	-88
Invalides hommes	126	131	15	-20
Invalides femmes	81	78	9	-6
Total	207	209	24	-26
Total pensions de base	4'312	4'290	281	-259
Pensions complémentaires				
Orphelins	53	44	20	11
Enfants d'invalides ou de retraités	159	163	37	-41
Total pensions complémentaires	212	207	57	-52
Total pensionnés	4'524	4'497	338	-311

*y compris conjoint survivant divorcé

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 Explications du plan de prévoyance

Les Statuts de la CPCL définissent deux catégories distinctes d'assurés soumises à la même réglementation, à savoir :

Catégorie A : tous les assurés, à l'exception de ceux inclus dans la catégorie B.

Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers.

Les dispositions réglementaires (ci-après RA-CPCL) prévoient pour l'essentiel les prestations suivantes :

- Rente de retraite (art. 35 à 43, 84 et 85 RA-CPCL) entre 60 et 65 ans pour les assurés de la catégorie A et entre 60 et 62 ans pour les assurés de la catégorie B.
- Cette prestation est complétée, dans certains cas, par le versement d'un supplément temporaire (art. 41 et 86 RA-CPCL) durant 3 ans en catégorie A, 5 ans en catégorie B, mais au plus tard jusqu'à l'âge terme de l'AVS.
- Rente d'invalidité (art. 44 à 47 RA-CPCL).
- Rente de conjoint survivant (art. 48 et 49 RA-CPCL) et pension de conjoint divorcé (art. 58 RA-CPCL).
- Rente d'orphelin et rente pour enfant de retraité et d'invalides (art. 50 à 52 RA-CPCL).
- Prestation de libre passage pour les assurés qui quittent la CPCL sans avoir droit à une rente (art. 53 à 57 RA-CPCL).
- Prestation de libre passage pour les assurés qui divorcent (art. 59 à 61 RA-CPCL).
- Versement anticipé d'un montant pour la propriété du logement (art. 68 à 74 RA-CPCL).

3.2 Financement, méthodes de financement

La CPCL est financée par :

- les apports de libre-passage, les cotisations et rachats des assurés,
- les cotisations des employeurs,
- le rendement de la fortune.

La CPCL applique un système de capitalisation partielle, conformément aux articles 72a et suivants LPP.

Son plan de prévoyance est en primauté des prestations, les cotisations sont donc fixées en fonction des prestations définies dans le plan d'assurance mais également en fonction des autres sources de financement.

Durant l'exercice sous revue, les cotisations étaient fixées ainsi pour la catégorie A (catégorie B) en % du traitement cotisant :

- | | | |
|--------------|-------|---------|
| - Assurés | 10.5% | (11.3%) |
| - Employeurs | 17.5% | (18.8%) |
| - Total | 28.0% | (30.1%) |

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Néant.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la CPCL sont présentés en conformité avec la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 (état au 01.01.2014), en application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2).

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les valeurs en monnaies étrangères sont converties en CHF au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Liquidités - Placements et créances à court terme - Prêts aux employeurs

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à la CPCL sur la base de relevés ou contrats.

Les corrections de valeur économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique sont, le cas échéant, directement portées en diminution des actifs correspondants (correctif d'actif).

Obligations - Actions - Hedge funds - Placements privés

Les placements figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Immobilier direct

Les immeubles sont évalués à leur valeur de marché, selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow). Le taux d'actualisation est de 4% pour les immeubles du marché libre (immeubles commerciaux inclus) ainsi que pour les immeubles subventionnés ou contrôlés. Les travaux de construction d'immeubles sont comptabilisés au bilan au coût de construction jusqu'à leur achèvement. Les immeubles terminés sont évalués à la valeur de marché et la plus ou moins-value qui en résulte est comptabilisée dans le compte d'exploitation.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année, à la date du bilan, selon des principes reconnus et sur des bases techniques généralement admises conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

5. COUVERTURE DES RISQUES - RÈGLES TECHNIQUES - DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La CPCL est une caisse de pension autonome, sans réassurance. Elle assume donc seule les conséquences financières et actuarielles de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs

(en CHF)	2020	2019
Solde au 1 ^{er} janvier	1'435'363'637	1'418'465'518
Constitution ordinaire durant l'exercice	14'344'550	16'898'119
Adaptation des bases techniques	0	0
Solde au 31 décembre	1'449'708'187	1'435'363'637

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse correspondent aux prestations de libre passage minimales dues selon la LPP. A fin 2020, le montant total s'élève à CHF 591'197'638.-, contre CHF 580'026'491.- au 31 décembre 2019.

5.4 Développement du capital de couverture pour les pensionnés

(en CHF)	2020	2019
Solde au 1 ^{er} janvier	1'776'782'257	1'759'742'339
Constitution/dissolution ordinaire durant l'exercice	15'938'872	17'039'918
Adaptation des bases techniques	0	0
Solde au 31 décembre	1'792'721'129	1'776'782'257

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie en 2020 à la date de référence du 31 décembre 2019. Elle conclut que la situation actuarielle et financière de la Caisse est satisfaisante compte tenu des bases techniques, des provisions constituées et du système financier applicable au 1^{er} janvier 2020, respectant ainsi le plan de financement approuvé par l'Autorité de surveillance le 24 novembre 2017.

L'expert en prévoyance professionnelle a notamment examiné le niveau du taux d'intérêt technique et a conclu que le taux de 2.5% actuellement appliqué était adéquat.

Compte tenu des observations et des analyses effectuées, l'expert recommandait d'alimenter la provision pour fluctuation des risques décès et invalidité de CHF 1'380'000.- pour être portée à hauteur de son nouvel objectif de CHF 11'740'000.-. Le Comité a suivi les recommandations de l'expert et a décidé d'augmenter cette provision dès le bouclage de l'exercice 2020.

La prochaine expertise actuarielle sera réalisée en 2022 avec une date de référence au 31.12.2021 dans le cadre de la révision quinquennale du plan de financement, telle que stipulée par la loi fédérale (art. 72a LPP) pour le fonctionnement en capitalisation partielle des institutions de prévoyance de droit public.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les capitaux de prévoyance sont déterminés par l'expert agréé en prévoyance professionnelle, sur la base des tables actuarielles LPP 2015 projetées en 2015, et d'un taux technique de 2.5% (inchangé depuis 2018).

Les engagements comprennent les provisions techniques suivantes :

- Provisions de longévité - destinées à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, et servant à financer le coût d'un futur changement de bases techniques, et alimentées chaque année à raison de 0.5% du capital de prévoyance des actifs et des pensionnés.
- Provision de fluctuation des risques - destinée à atténuer la variabilité du coût des risques décès et invalidité, et figurant au bilan pour sa valeur cible qui correspond à 300% du montant nécessaire à la couverture du sinistre annuel total avec une probabilité de 95%.
- Provision pour mesures transitoires - destinée à financer le capital de prévoyance supplémentaire rendu nécessaire par l'octroi réglementaire de mesures transitoires destinées à garantir la différence entre la prestation effectivement servie et celle qui serait versée en application stricte des nouvelles dispositions réglementaires.

(en CHF)	2020	2019
Provision de longévité des assurés actifs	36'242'705	28'707'273
Provision de longévité des bénéficiaires de rentes	44'818'028	35'535'645
Provision de fluctuation des risques	11'740'000	10'360'000
Provision pour mesures transitoires	49'289'776	66'014'034
Total des provisions techniques au 31 décembre	142'090'509	140'616'952

5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture correspond au rapport entre la fortune disponible, réserve de fluctuation de valeurs incluse, et le total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Il s'élève à 75.1% au 31 décembre 2020 contre 73.5% à fin 2019.

D'autres informations sur le système de capitalisation et le plan de financement sont données au point 9.1.

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 Organisation de l'activité de placement - Règlement de placement

La fortune de la CPCL est constituée de valeurs mobilières et immobilières, gérées sous la responsabilité du Comité sur la base de son règlement de placements. Le Comité détermine l'allocation des actifs ainsi que les bornes inférieures et supérieures par classe d'actifs.

La gestion du patrimoine immobilier est déléguée, par mandat et contre rémunération, au Service du logement et des gérances de la Commune de Lausanne qui rapporte périodiquement au Comité.

La gestion de la fortune mobilière est confiée à des gérants spécialisés dans les différentes classes d'actifs qui composent l'allocation stratégique de la Caisse, selon tableau ci-après. Ces gérants sont tous agréés conformément aux directives en la matière.

Catégorie de placement	Gérant	Valeur (mios CHF)	Style de gestion	Autorité de surveillance
Obligations				
Obligations libellées en CHF	Swisscanto	88.6	Indiciel	FINMA ¹
Obligations libellées en CHF	CSAM	88.0	Indiciel	FINMA
Oblig. de pays émergents - hedgé CHF	CSAM	171.7	Indiciel	FINMA
Senior loans - hedgé CHF	CSAM	85.3	Actif	FINMA
Senior loans - hedgé CHF	Barings	83.9	Actif	BCI ²
Actions				
Actions suisses	CSAM	270.8	Indiciel	FINMA
Actions US	ZKB - Swisscanto	132.7	Indiciel	FINMA
Actions Canada	ZKB - Swisscanto	6.3	Indiciel	FINMA
Actions Europe ex Suisse	ZKB - Swisscanto	134.6	Indiciel	FINMA
Actions Pacifique ex Japon	ZKB - Swisscanto	25.2	Indiciel	FINMA
Actions Japon	CSAM	49.6	Indiciel	FINMA
Actions pays émergents	ZKB - Swisscanto	88.9	Indiciel	FINMA
Autres placements				
Private equity	Renaissance Techn. 4	1.9	Actif	CHSPP ³
Private equity	Cust. Infrast. Strat. LP	0.7	Actif	CIMA ⁴
Infrastructure suisse	Sireso	4.0	Actif	FINMA
Liquidités et placements à court terme	CPCL	58.2		AS-SO ⁵
Placements chez l'employeur	CPCL	326.7		AS-SO
Autres créances	CPCL	14.8		AS-SO

¹ Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

² Banque Centrale d'Irlande

³ Commission de Haute Surveillance de la Prévoyance Professionnelle

⁴ Cayman Islands Monetary Authority

⁵ Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Annexe aux Comptes annuels

Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb), la CPCL exerce son droit de vote pour les actions de sociétés suisses détenues directement. Dans la mesure où les placements en actions sont actuellement réalisés pour l'essentiel via des fonds communs de placement, l'exercice du droit de vote est délégué aux administrateurs des fonds.

Répartition et limites des placements selon règlement de placements

Catégories de placements	Stratégie de placements		Situation au 31.12.2020	
	Allocation des actifs	Bandes de fluctuation	CHF	en %
Placements				
Liquidités et créances à court terme	2.0%	1%-5%	73'022'087	2.8%
Prêts aux employeurs	13.5%	10.5%-16.5%	326'650'000	12.7%
Obligations en CHF	20.0%	10%-24.5%	517'444'312	20.1%
Actions suisses	10.5%	6.5%-14.5%	274'777'578	10.7%
Actions étrangères	16.0%	10%-22%	437'343'337	17.0%
Hedge funds	0.0%	0%-1%	742	0.0%
Placements privés	0.0%	0%-1%	2'532'441	0.1%
Immobilier ⁹	38.0%	32%-44%	943'012'985	36.6%
Total des placements	100.0%		2'574'783'481	100.0%

Les pondérations dans les différentes classes d'actifs se trouvent au sein des bandes de fluctuation définies autour de la cible stratégique.

Les classes d'actifs suivantes contiennent des placements alternatifs ou sont considérées comme des placements alternatifs du point de vue de l'OPP2.

(en CHF)	2020	2019
Actions suisses	3'985'448	4'046'773
Hedge funds	742	742
Placements privés	2'532'441	2'918'776
Total des placements alternatifs (selon OPP2)	6'518'631	6'966'291

Au 31.12.2020, la part des placements alternatifs par rapport à la fortune globale (avec immobilier net des hypothèques) est de 0.3% (0.3% au 31.12.2019). La limite d'investissement dans les placements alternatifs de 15% selon article 55 lettre d de l'OPP2 n'est pas atteinte.

Au 31.12.2020, les placements en actions représentent 27.7% de la fortune globale (avec immobilier net des hypothèques), la limite de 50% fixée par l'article 55 lettre b de l'OPP2 n'est donc pas atteinte (27.6% au 31.12.2019).

⁹ La valeur des placements immobiliers est présentée nette des hypothèques représentant CHF 42'981'853.- au 31.12.2020.

L'exposition nette en devises se situe à 17.0% de la fortune globale (avec immobilier net des hypothèques) au 31.12.2020 contre 16.6% au 31.12.2019. La limite de 30% selon l'article 55 lettre e de l'OPP2 n'est donc pas dépassée.

Certaines limites de placements selon l'OPP2 font l'objet d'une dérogation. Elles sont énumérées au point 6.2.

6.2 Utilisation des extensions des possibilités de placement selon l'article 50 alinéa 4 OPP2

La CPCL fait usage de l'extension des limites de placement autorisée par l'art. 50 al. 4 de l'OPP2. Nous confirmons que la CPCL :

- choisit, gère et contrôle soigneusement les placements opérés,
- veille à assurer la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance,
- respecte le principe d'une répartition appropriée des risques.

Au 31 décembre 2020, la CPCL déroge aux limites de placement OPP2 des catégories suivantes :

Avances sur biens immobiliers (art. 54b al. 2) :

Dans le cadre de la recapitalisation de 2009, la CPCL a reçu de la Commune de Lausanne des immeubles par l'apport des actifs et passifs de la société coopérative Colosa. Diverses hypothèques sont liées à ces immeubles, dont certaines dépassent la limite maximale par objet de 30% de la valeur vénale. Bien que cette extension ne soit pas spécifiquement prévue à l'art. 50 al. 4 OPP2, l'Autorité de surveillance a autorisé en 2018 la CPCL à renouveler une seule fois les emprunts hypothécaires en cours, pour une durée maximale de 10 ans et en respectant un taux d'avance maximum par immeuble de 30%. Cette dérogation a pour objectif de laisser le temps à la CPCL de trouver des solutions permettant de mieux rentabiliser les immeubles subventionnés et/ou contrôlés du parc ex-Colosa.

Au 31.12.2020, les avances sur biens immobiliers représentent 4.4% de la valeur totale des immeubles (4.8% au 31.12.2019), et 29.8% de la valeur des immeubles gagés (31.9% au 31.12.2019).

Placements immobiliers (art. 55 lit. c) :

La part des placements immobiliers excède la limite de 30%.

Placements chez l'employeur (art. 57 al.2) :

Les prêts de CHF 326.65 mios octroyés à la Commune de Lausanne dans le cadre des opérations de recapitalisation dépassent la limite de 5% de placements chez l'employeur. On voudra bien se référer également au point 6.10.

Placements en biens immobiliers utilisés pour plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al. 3) :

Ces placements représentent 7% de la fortune placée (avec immobilier net des hypothèques) et dépassent donc la limite maximale de 5%.

6.3 Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée pour neutraliser les risques de marché spécifiques à l'allocation des actifs de la Caisse. L'objectif de réserve de fluctuation de valeurs est calculé en application du règlement de placements selon la méthode de la Value at Risk (VaR), avec un niveau de sécurité de 99% et un horizon-temps de 3 ans.

De par son système de capitalisation partielle, la CPCL a adopté un chemin de recapitalisation qui définit le degré de couverture à atteindre chaque année (voir point 9.1).

L'attribution à la réserve ne peut avoir lieu que lorsque le chemin de recapitalisation est respecté. Tant que cette réserve n'a pas atteint son objectif, l'excédent de recettes résultant du compte d'exploitation doit être affecté à cette réserve.

La réserve de fluctuation de valeurs est nécessaire pour respecter le chemin de recapitalisation. La dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs a lieu dès lors que le compte d'exploitation présente un déficit, et pour autant que les éventuels fonds libres aient été préalablement dissous. Il ne peut y avoir un découvert que si la réserve de fluctuation de valeurs a été intégralement dissoute.

Réserve de fluctuation de valeurs (RFV)	2020	2019
Capitaux de prévoyance et provisions techniques en capitalisation partielle (en CHF)	2'253'676'957	2'191'267'358
Valeur cible de la RFV (en % des eng. en cap. partielle)	26.3%	23.7
Valeur cible de la RFV (en CHF)	592'700'000	519'300'000
RFV constituée (en CHF)	287'077'994	271'389'339
RFV constituée (en % valeur cible)	48%	52%

6.4 Présentation des placements par catégorie

(en CHF)	31.12.2020	31.12.2019
Placements	2'617'765'334	2'539'122'839
Liquidités et placements à court terme	58'225'193	77'332'585
Caisse	7	56
Comptes courants bancaires	58'225'186	77'332'529
Compte courant "Commune de Lausanne"	0	0
Autres créances à court terme	14'796'893	17'481'360
Cotisations à recevoir	10'942'184	10'767'264
Impôt anticipé à récupérer	2'748'455	5'653'369
Loyers arriérés	348'172	856'411
Débiteurs divers	748'753	194'036
Débiteurs contentieux	0	0
Titres	9'329	10'280
Prêts aux employeurs	326'650'000	326'650'000
Commune de Lausanne (4%, échéance 30.09.2039)	144'250'000	144'250'000
Commune de Lausanne (3.5%, échéance 31.12.2052)	182'400'000	182'400'000
Obligations en CHF	517'444'312	447'713'344
Placements collectifs	517'444'312	447'713'344
Actions suisses	274'777'578	290'755'921
Placements collectifs	270'792'130	286'709'148
Actions non cotées	3'985'448	4'046'773
Actions étrangères	437'343'337	400'168'601
Placements collectifs	437'343'337	400'168'601
Placements hedge funds	742	742
Placements collectifs	742	742

Annexe aux Comptes annuels

(en CHF)	31.12.2020	31.12.2019
Placements privés	2'532'441	2'918'776
Placements collectifs	2'532'441	2'918'776
Immobilier	985'994'838	976'101'510
Immobilier direct	985'994'838	976'101'510

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La couverture des obligations libellées en dollars US est consolidée avec l'investissement sous-jacent, et présentée au bilan dans les obligations en CHF.

6.6 Engagements de capital ouverts

Véhicules de placement	Engagements en devises au 31.12.2020	Au cours de	Engagements en CHF au 31.12.2020	Engagements en CHF au 31.12.2019
Placements privés			481'999	754'306
CHF	443'000	1.0000	443'000	700'400
USD	44'175	0.88284	38'999	53'906

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

La CPCL n'a pas recouru de manière directe au prêt de titres en 2020.

6.8 Explications du résultat net des placements

(en CHF)	2020	2019
Résultat net des placements	101'392'376	239'873'676
Charges / Intérêts	-74'631	-24'666
Gains	220	10'137
Pertes	-48'340	-13'240
Résultat brut sur liquidités et placements à court terme	-122'751	-27'770
Frais comptabilisés directement	-7'469	-7'395
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	0	0
Résultat net sur liquidités et placements à court terme	-130'220	-35'165
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage versées	-78'081	-97'790
Intérêts de retard, frais de rappel et divers	0	-1'172
Attribution / Dissolution à la provision pour pertes sur débiteurs	0	0
Résultat net sur autres créances à court terme	0	-1'172
Intérêts	12'154'000	12'154'000
Résultat net sur prêts aux employeurs	12'154'000	12'154'000
Intérêts	11'192'425	13'279'557
Gains	10'070'783	27'527'317
Pertes	-9'005'652	-5'561'976
Résultat brut sur obligations en CHF	12'257'556	35'244'899
Frais comptabilisés directement	-470'200	-349'656
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-1'053'956	-1'003'681
Résultat net sur obligations en CHF	10'733'400	33'891'562

Annexe aux Comptes annuels

(en CHF)	2020	2019
Produits	5'819'923	6'184'892
Gains	6'170'860	60'803'074
Pertes	-61'325	-27'501
Résultat brut sur actions suisses	11'929'458	66'960'465
Frais comptabilisés directement	-277'508	-255'790
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-5'264	-3'511
Résultat net sur actions suisses	11'646'686	66'701'164
Produits	10'417'698	7'714'848
Gains	29'660'990	66'044'015
Pertes	-20'297'991	-2'209'991
Résultat brut sur actions étrangères	19'780'697	71'548'873
Frais comptabilisés directement	-410'360	-393'293
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-15'133	-12'845
Résultat net sur actions étrangères	19'355'204	71'142'735
Charges	0	0
Gains	16	1'051
Pertes	0	-15
Résultat brut sur hedge funds	16	1'036
Frais comptabilisés directement	-2'194	-2'237
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-16	-195
Résultat net sur hedge funds	-2'194	-1'397
Produits	952	0
Gains	74'936	538'131
Pertes	-147'684	-18'035
Résultat brut sur placements privés	-71'796	520'096
Frais comptabilisés directement	-13'409	-12'406
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	-60'545	-83'723
Résultat net sur placements privés	-145'750	423'968

Annexe aux Comptes annuels

(en CHF)	2020	2019
Gains	0	8
Pertes	-582	-1'417
Résultat brut sur couverture de change	-582	-1'409
Frais comptabilisés directement	0	0
Somme des indicateurs de frais des placements collectifs	0	0
Résultat net sur couverture de change	-582	-1'409
Produits des immeubles	61'126'755	61'671'336
Charges d'entretien et réparations des immeubles	-18'807'593	-16'759'696
Charges d'intérêts hypothécaires	-729'100	-824'392
Produits / Pertes sur ventes d'immeubles	7'999	351'643
Plus et moins-values non réalisées sur l'exercice	10'264'964	15'333'214
Résultat brut sur immobilier	51'863'025	59'772'104
Honoraires de gérances et autres frais de gestion	-4'003'113	-4'074'923
Résultat net sur immobilier	47'859'912	55'697'181

Les gains présentés ci-dessus comprennent également les plus-values réalisées sur les ventes, les plus-values non réalisées ainsi que la réintégration des frais des placements collectifs.

6.9 Explication des frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de fortune comprennent les commissions d'administration et de gérance des capitaux, les honoraires de gérance du parc immobilier ainsi que les frais des fonds de placements (TER).

Frais de gestion de la fortune	2020	2019
Coûts d'administration et de gestion facturés	1'181'140	1'020'777
Coûts contenus dans les placements collectifs (TER)	1'134'915	1'103'955
Honoraires de gérance et autres frais de gestion immobilier	4'003'113	4'074'923
Total des frais de gestion de la fortune	6'319'168	6'199'655
Total des placements transparents en matière de frais (avec immobilier net)	2'574'783'481	2'497'242'858
Pourcentage des frais de gestion de fortune par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais	0.25%	0.25%
Taux de transparence en matière de frais	100.00%	100.00%

6.10 Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de contribution des employeurs

Cotisations à encaisser auprès des organismes affiliés

(en CHF)	31.12.2020	31.12.2019
Cotisations à encaisser	10'942'184	10'767'264

La rubrique « Autres créances à court terme » inclut les cotisations à encaisser auprès des organismes affiliés. Ces cotisations ont été réglées début 2021.

Prêts à long terme aux employeurs

Il s'agit d'un prêt d'une durée de 30 ans, portant intérêt au taux de 4%, qui a été accordé dans le contexte de la recapitalisation de 2009, ainsi que d'un prêt d'une durée de 40 ans, portant intérêt au taux de 3.5%, qui a été accordé dans le contexte de la recapitalisation de 2012. Ces prêts s'inscrivent dans le cadre des dispositions de l'art. 54 al. 2 let d OPP2 et respectent les dispositions légales en matière de placements auprès de l'employeur (art. 57 OPP2). En outre, l'Autorité de surveillance a été informée de ces placements conformément à l'art. 58a al. 2 OPP2.

(en CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Commune de Lausanne (4%, 30.09.2009-2039)	144'250'000	144'250'000
Commune de Lausanne (3.5%, 31.12.2012-2052)	182'400'000	182'400'000

(en CHF)	Rendement 2021	Rendement 2020
Intérêts sur prêts	12'154'000	12'154'000

Immeubles loués par la Commune de Lausanne

Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont loués **dans leur totalité** par la Commune de Lausanne :

Chauderon 7-11, Genève 28 A-C

Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont loués **à plus de 50%** par la Commune de Lausanne :

Genève 52

St-Martin 29-31-33, Couvaloup 2-4-6

St-Roch 9-11

Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont loués **à moins de 50%** par la Commune de Lausanne :

Aloys-Fauquez 8-12

Aloys-Fauquez 47-49-51

Aubépines 14

Béthusy 68

Borde 45-49, Crêtes 26-28

César-Roux 8

Chailly 5-7

Châtelard 54-54A-54B, Petit-Flon 60

Châtelard 56

Diablerets 11

Entre-Bois 9

Entre-Bois 30-34

Entre-Bois 53-55

France 14

Harpe 47-47B, Lac 2-10B

Harpe 52-56

Jardins-de-Prélaz

Mathias-Mayor 4

Morges 33 bis

Petit-Flon 52-54

Plaines-du-Loup 74

Pontaise 19

Praz-Séchaud 1-12

Victor-Ruffy 52

Il n'y a pas de loyer en retard à la fin de l'exercice sous revue.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 Autres postes du bilan et de l'exploitation

(en CHF)	31.12.2020	31.12.2019
Actif		
Compte de régularisation actif	1'966'183	1'813'687
Intérêts courus	1'442'500	1'442'500
Autres comptes de régularisation	523'683	371'187
Passif		
Prestations de libre passage et rentes	15'086'556	11'552'530
Prestations de libre passage dues	15'086'556	11'552'530
Banques / Assurances	42'981'853	46'718'451
Emprunts hypothécaires	42'981'853	46'718'451
Autres dettes	6'432'496	5'749'850
Fournisseurs et divers	3'106'741	2'595'120
Comptes de chauffage	1'609'236	1'336'593
Créanciers LPP autorités VL	584'052	520'826
Honoraires de gérance VL	1'132'467	1'297'311
Compte de régularisation passif	14'475'661	14'258'998
Loyers perçus d'avance	3'155'594	2'970'156
Fonds de régulation des loyers	6'107'703	5'706'101
Fonds de garantie	540'283	469'102
Autres comptes de régularisation	2'095'123	2'508'201
Honoraires de gérance VL à payer	2'576'958	2'605'438
Autres postes du compte d'exploitation		
Autres prestations réglementaires	-3'003'162	-2'779'085
Supplément temporaire (pont AVS)	-2'963'162	-2'769'085
Frais selon art. 44 du Règlement d'application	-40'000	-10'000
Prestations de libre passage en cas de sortie	-41'171'182	-40'833'099
Transfert	-39'059'084	-38'509'766
Remboursement	-2'112'098	-2'323'333

Annexe aux Comptes annuels

(en CHF)	31.12.2020	31.12.2019
Versements anticipés : propriété du logement / divorce	-6'847'041	-7'056'764
Accession à la propriété	-4'469'759	-4'503'379
Ensuite de divorce	-2'377'282	-2'553'385
 Produits divers	 47'774	 67'224
Emoluments accessions EPL	22'000	28'200
Produits exceptionnels	0	0
Remboursement de traitement	2'575	0
Divers	23'199	39'024

7.2 Exploitation - Détail des frais d'administration

	2020	2019
Charges de personnel	-1'854'932	-1'929'374
Salaires et charges sociales	-1'823'291	-1'853'624
Frais de formation du personnel	-31'641	-9'724
Frais de recrutement	0	-66'026
Frais des instances	-150'149	-184'982
Indemnités	-133'342	-146'756
Autres frais des instances	-16'807	-38'226
Loyer, charges et entretien locaux	-169'034	-174'892
Loyers, chauffages, charges	-140'590	-147'354
Nettoyage et électricité	-28'444	-27'538
Frais administratifs	-389'467	-338'712
Achats et installation mobilier	-1'049	0
Logiciels et matériel informatique	-164'842	-180'257
Imprimés, matériel, téléphones, abonnements	-26'417	-25'621
Assurances	-51'111	-51'738
Mandats de la Ville de Lausanne	-75'719	-62'567
Autres frais	-70'329	-18'529
Honoraires externes	-613'828	-499'756
Honoraires de l'organe de révision	-86'160	-86'160
Autres mandats	-99'299	-73'368
Conseillers externes	-331'910	-283'359
Expert : Bilan technique annuel	-30'156	-30'156
Expert : Divers calculs et conseils	-8'724	-9'585
Autorité de surveillance	-17'191	-17'128
Expertise actuarielle trisannuelle	-40'388	0
Frais d'administration bruts	-3'177'410	-3'127'716
Produits divers	47'774	67'224
Produits divers	19'126	32'352
Part. du personnel aux assurances	6'648	6'672
Produits exceptionnels	0	0
Emoluments EPL	22'000	28'200
Frais pris en charge par compte fortune	667'992	586'986
Pris en charge par immeubles	314'122	262'348
Pris en charge par gestion mobilière	353'870	324'638
Frais d'administration nets	-2'461'644	-2'473'506
Nombre de bénéficiaires de prestations	12'178	12'065
Frais d'admin. nets CHF par bénéficiaires/prestations	202	205

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Aucune demande particulière n'a été formulée par l'AS-SO durant l'exercice 2020.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1. Système de capitalisation et plan de financement

Conformément aux dispositions fédérales en matière de financement des institutions de prévoyance de droit public entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012, la CPCL déroge au principe de la capitalisation complète.

Une telle dérogation doit faire l'objet d'une décision de l'Autorité de surveillance et n'est possible que si l'institution bénéficie d'une garantie d'une corporation publique et qu'un plan de financement permettant d'assurer l'équilibre financier à long terme est adopté (chemin de recapitalisation).

Le chemin de recapitalisation définit le degré de couverture à atteindre chaque année jusqu'en 2052 et doit respecter diverses conditions fixées à l'article 72a LPP. Lorsque le degré de couverture est supérieur à celui du chemin de recapitalisation, la CPCL constitue une réserve de fluctuation de valeur et lorsqu'il est inférieur, des mesures doivent être prises pour recouvrer le degré de couverture déterminé par le chemin de recapitalisation.

Le plan de financement de la CPCL a été révisé en 2017 conformément aux exigences fédérales. Il a été soumis à l'Autorité de surveillance de Suisse occidentale qui l'a formellement validé, permettant ainsi à la CPCL de poursuivre sa gestion selon le système de la capitalisation partielle.

L'évolution des degrés de couverture déterminants selon le chemin de recapitalisation figure dans le tableau ci-dessous :

1 ^{er} janvier	global	actifs	1 ^{er} janvier	global	actifs	1 ^{er} janvier	global	actifs
2012	55.2%	0.6%	2026	70.9%	37.0%	2040	81.8%	61.3%
2013	56.5%	5.7%	2027	71.9%	39.3%	2041	82.5%	63.0%
2014	57.8%	10.1%	2028	72.9%	41.6%	2042	83.2%	64.5%
2015	59.0%	12.6%	2029	74.0%	43.9%	2043	83.9%	65.9%
2016	60.3%	15.1%	2030	75.0%	46.2%	2044	84.5%	67.4%
2017	61.6%	18.0%	2031	75.7%	47.7%	2045	85.2%	68.7%
2018	62.6%	20.4%	2032	76.4%	49.1%	2046	85.9%	70.0%
2019	63.7%	22.5%	2033	77.0%	50.4%	2047	86.6%	71.3%
2020	64.7%	24.6%	2034	77.7%	51.8%	2048	87.3%	72.8%
2021	65.7%	26.9%	2035	78.4%	53.5%	2049	88.0%	74.2%
2022	66.8%	28.9%	2036	79.1%	54.9%	2050	88.6%	75.5%
2023	67.6%	30.9%	2037	79.8%	56.6%	2051	89.3%	76.9%
2024	68.8%	32.7%	2038	80.5%	58.1%	2052	90.0%	78.4%
2025	69.8%	34.5%	2039	81.1%	59.8%			

Annexe aux Comptes annuels

Au 31.12.2020, les degrés de couverture déterminants sont les suivants :

	31.12.2020	31.12.2019
Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1 (voir point 5.7)	75.1%	73.5%
Degré de couverture global selon chemin de recapitalisation	65.7%	64.7%
<i>Degré de couverture initial global (01.01.2012)</i>	55.2%	55.2%
Degré de couverture effectif des assurés actifs	45.5%	42.2%
Degré de couverture des actifs selon chemin de recapitalisation ¹⁰	26.9%	24.6%
<i>Degré de couverture initial des assurés actifs (01.01.2012)</i>	0.6%	0.6%

Sur cette base, la part en répartition au 31 décembre 2020 s'établit comme suit :

(en CHF)	31.12.2020	31.12.2019
Engagements au degré de couverture initial global (55.2%)	1'868'254'943	1'850'725'091
Engagements au degré de couverture initial des actifs (0.6%) et des pensionnés (100%)	1'846'821'041	1'821'560'572
Engagements au degré de couverture global selon le chemin de recapitalisation (65.7% / 64.7%)	2'223'629'525	2'169'237'561
Engagements au degré de couverture des actifs selon le chemin de recapitalisation et (100%) des pensionnés	2'253'676'957	2'191'267'358
Prise en compte des engagements les plus élevés pour la détermination de la part en répartition, soit :	2'253'676'957	2'191'267'358

Au bilan, les engagements de prévoyance sont diminués de la partie financée en répartition, déterminée à chaque clôture des comptes en déduisant du degré de couverture à 100% le degré de couverture minimum à atteindre à la date du bilan selon le plan de financement adopté.

9.2 Mise en gage d'actifs

Divers immeubles font l'objet d'emprunts hypothécaires pour lesquels des cédules hypothécaires sont mises en gage.

(en CHF)	31.12.2020	31.12.2019
Cédules hypothécaires	114'952'343	116'599'092
Hypothèques nominatives ¹	22'066'476	22'066'476
Utilisées à hauteur de (emprunts hypothécaires)	42'981'853	46'718'451
Valeur comptable des immeubles	144'425'278	146'241'448

¹⁰ Le respect du degré de couverture des assurés actifs de 26.9% selon le chemin de recapitalisation représente un degré de couverture global de 66.6% au 31.12.2020.

¹ Hypothèques légales de droit public en faveur de la Commune de Lausanne et du Canton de Vaud pour les prestations fournies en vertu de l'article 19 de la Loi sur le logement (LL) du 9 septembre 1975.

9.3 Procédures juridiques en cours

Assurance

Aucune procédure juridique n'est en cours.

Immobilier

La CPCL, par son mandataire le Service du logement et des gérances de la Commune de Lausanne, est régulièrement partie à divers conflits devant le Tribunal des baux en sa qualité de bailleresse.

La gravité estimée de ces litiges n'a pas incité la CPCL à constituer de provisions.

10. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.



● caisse de pensions du personnel communal de Lausanne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
ATTESTATION DE L'EXPERT AGRÉÉ
EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE



BfB Fidam révision SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 183
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfbvd.ch

Rapport de l'organe de révision au Comité de la
Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
Lausanne

BfB

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

BfB

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un excédent de passif de CHF 843.8 millions et un degré de couverture de 75.1 %, calculé selon l'article 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 55.2% et au taux de 65.7% au 1^{er} janvier 2021, tel que défini dans le chemin de recapitalisation approuvé par l'Autorité de surveillance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 21 mai 2021

BfB Fidam révision SA



Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Fabio Romano
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe



ATTESTATION DE L'EXPERT AU 31 DÉCEMBRE 2020

Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle, relatives aux prestations et au financement, sont conformes aux prescriptions légales.
- Selon le bilan technique annexé, le degré de couverture légal de la Caisse à fin 2020 est égal à 75.1 %, et se situe au-dessus du chemin de financement soumis à l'Autorité de surveillance. La Caisse respecte les exigences légales relatives au financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public en capitalisation partielle.
- Les provisions techniques constituées à la fin 2020 sont conformes aux exigences réglementaires.
- La réserve de fluctuation de valeurs constituée correspond à 48.4 % de l'objectif retenu par le Comité.
- Pour l'évaluation de ses engagements, la Caisse applique les tables actuarielles LPP 2015 (P 2015) au taux d'intérêt technique de 2.5 %. Ces bases techniques correspondent aux bases recommandées dans le cadre de l'expertise actuarielle à fin 2019. Une nouvelle édition des tables LPP a été publiée en 2020. En cas de changement de tables, les barèmes réglementaires devront être adaptés en conséquence.



Pittet Associés SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

STÉPHANE RIESEN

Directeur général

Expert agréé LPP, expert exécutant

Lausanne, le 21 avril 2021



Pittet Associés SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

VINCENT ABBET

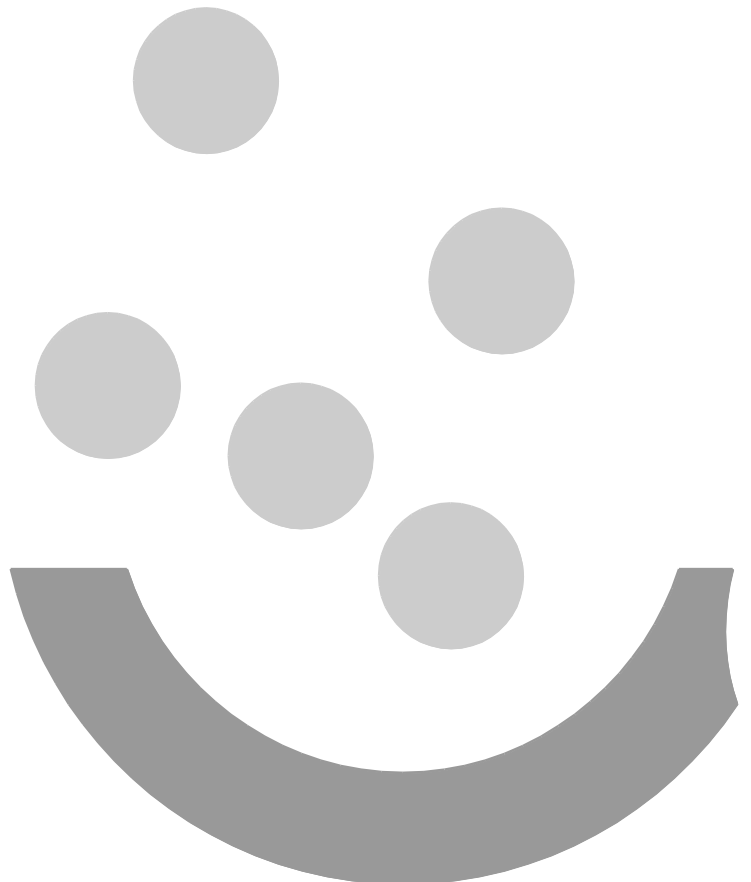
Fondé de pouvoir

Expert agréé LPP



● caisse de pensions du personnel communal de Lausanne

INVENTAIRES ET APPENDICES



LISTE DES IMMEUBLES PAR COMMUNE

LAUSANNE

Aloys-Fauquez 47-49-51	Forêt 7-15
Aloys-Fauquez 53-55-57	France 12-18, Echelettes 3
Aloys-Fauquez 62, Aoste 1-5, Forêt 1-5	France 81-85
Aloys-Fauquez 8-12	Genève 52
Aloys-Fauquez 89	Gravière 9-13
Aubépine 14	Haldimand 3, Arlaud 2
Bérée 14A/B-16A/B-18A/B-20A/B	Harpe 47-47B, Lac 2-10B
Berne 9-13	Harpe 52-56
Béthusy 68	Isabelle-de-Montolieu 37, 56-58
Boissonnet 32-46	Jean-Louis-de-Bons 7
Borde 45-49, Crêtes 26-28	Jardin-de-Prélaz
Bossons 59-61	Jomini 26
Capelard 1-3, Florençy 7-9	Juste-Olivier 11
Cassinette 10-12	Levant 120
César-Roux 8	Madeleine 5
Chailly 12	Martinet 5-11
Chailly 5-7	Mathias-Mayor 4
Champrilly 1-7	Matines 1
Champrilly 2-4	Mémise 7
Champrilly 9-15	Milan 26
Chandieu 28-38	Mont-d'Or 47-49
Chantemerle 6-8	Montelly 12-14
Châtelard 54-54A/B, Petit-Flon 60	Montelly 41-41A/B/C
Châtelard 56	Montelly 45-47, 55-57, 58
Chauderon 7-11, Genève 28A-C	Montelly 59-65, 74-76
Cheneau-de-Bourg 2-8	Montelly 60
Clochatte 14-14A/B	Montelly 67-69
Diablerets 11	Montolivet 18
Dôle 27	Morges 33bis
Echallens 30	Neuve 6, Pré-du-Marché 5
Ecole-de-Commerce 1-5, Maupas 81-85	Oron 14A
Entre-Bois 11	Ouchy 67
Entre-Bois 30-34	Petit-Flon 52-54
Entre-Bois 42-50	Plaines-du-Loup 74
Entre-Bois 53-55	Pontaise 17
Entre-Bois 9	Pontaise 19
Fauvette 1	Prairie 10-20
Floréal 19-21	

LAUSANNE

Praz-Berthoud 2-10

Praz-Séchaud 1-12

Rovéréaz 6

Rumine 4-8

Sablons 5-7

Sauges 18

Steinlen 3

St-Martin 29-31-33, Couvaloup 2-4-6

St-Roch 9-11

Victor-Ruffy 52

CHAVANNES

Centrale 30

Préfaully 17-23

ECUBLENS

Tir-Fédéral 20-24

MORGES

Delay 2

ORBES

Penchèvre 31-33

PENTHAZ

Cossonay 9

PRILLY

Suettaz 13-17

PULLY

Fau-Blanc 20B

RENENS

Longemalle 20-26

Préfaully 32-38

YVERDON

Haldimand 51

Philosophes 51-55